

# AVENIR

UNE ANNÉE DE SOLIDARITÉ  
EN SIX LETTRES

**RAPPORT  
D'ACTIVITÉ 2015**



P. 10

## Avancées sociales

Une protection universelle maladie / La garantie contre les impayés de pensions alimentaires généralisée / Vers une liquidation unique des régimes alignés / Création de la prime d'activité / Préparer la généralisation du tiers payant / Le compte pénibilité / Un versement exceptionnel pour les retraités modestes / Préparer l'arrivée de la DSN / De nouvelles conditions d'affiliation pour les non-salariés agricoles... / et ceux exerçant une autre activité professionnelle

P. 18

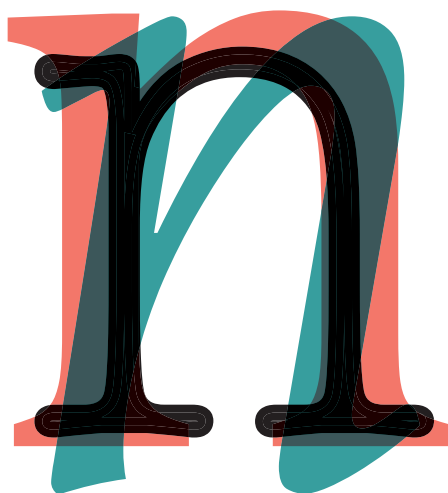
## Valorisation

Améliorer le parcours de santé en milieu rural / Une stratégie interrégime payante / Vers un référentiel commun d'évaluation / Une offre de prévention de proximité / Nouveau plan santé sécurité au travail / Prévenir le suicide en agriculture / Une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences / Le développement du télétravail / Un partenariat soutenu avec la Tunisie / Les dix ans de l'Enasp / La formation des cadres francophones à l'EN3S

P. 24

## Exemplarité

Prise en charge et échéanciers de paiement des cotisations / Deux autres mesures exceptionnelles / Une cartographie nationale des risques / La prise en compte de nouveaux risques / Rationalisation du travail des commissions de recours amiable / Un « Oscar » pour le recouvrement / S'assurer du bon usage du médicament / Progression de l'emploi des personnes en situation de handicap / Un nouveau siège social à l'horizon 2017 / L'impact de l'action de la MSA sur les territoires ruraux



P. 30

## Nouveau mandat

Élections 2015 : un réseau d'élus reconstitué / Le nouveau conseil d'administration / L'accueil des nouveaux administrateurs / Les présidents de caisses dans la mêlée / Délégués : une nouvelle dynamique en préparation

P. 36

## Innovation

Une bulle d'air pour les aidants familiaux / Les jeunes font leur cinéma / Une offre en ligne complète / Partager une « culture digitale » / Application mobile « ma MSA & moi » / Optimiser le recours contre tiers / Favoriser la chirurgie ambulatoire / Ranimer la culture de l'innovation / Une information mutualisée / Un accès amélioré aux données statistiques / Innovation et développement durable : une distinction pour la MSA

P. 42

## Relations partenariales

70 bougies pour la Sécu / Plusieurs organismes sous un même toit / Mobilisation contre l'isolement des âgés / Accompagner le retour à domicile / Mettre en œuvre les évolutions de la santé-prévoyance complémentaire / Des contacts aboutis avec la Cipav / Une boîte à idées avec La Poste



Crise agricole et négociation de la convention d'objectifs et de gestion, Pascal Cormery était à pied d'œuvre dès sa prise de fonction, appuyé par Michel Brault. Priorité à l'action.

# 2015, et après...

Pour l'équipe dirigeante de la MSA, cette année charnière se prête moins à la réalisation d'un bilan qu'à une projection dans l'avenir. Éclairage sur leurs résolutions.



Il n'est pas inutile de rappeler et de défendre le modèle de sécurité sociale français, en particulier l'un de ses préceptes fondateurs : la solidarité.

**MICHEL BRAULT,**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CCMSA

**Un sondage a montré que pour 80 % des Français, l'année 2015 restera une année sombre...**

**MICHEL BRAULT :** elle est pour toujours marquée d'une pierre noire par l'horreur des attaques terroristes de janvier et de novembre. *Charlie Hebdo*, *Hyper Cacher*, *Bataclan* sont des mots qui résonnent en chacun de nous et traumatisent encore. C'est l'occasion pour moi de réaffirmer ma sympathie et mon soutien aux salariés de la caisse centrale directement touchés par ces drames, ainsi qu'à l'ensemble du personnel affecté à des degrés divers. Comment, dans ces circonstances si douloureuses pour le pays, commenter un rapport d'activité qui ne paraisse pas terriblement déconnecté des questions soulevées et des angoisses légitimes ? Je crois qu'au moment où notre devise – Liberté, égalité, fraternité – trouve tout son sens, il n'est pas inutile de rappeler et de défendre le modèle de sécurité sociale français, qui fêtait en 2015 son 70<sup>e</sup> anniversaire. Je pense en particulier à l'un de ses préceptes fondateurs : la solidarité.

**PASCAL CORMERY :** en 2015, on a vu s'exprimer un cri de ralliement de tous ceux qui, au-delà de leur sensibilité personnelle, morale ou politique, se reconnaissent dans les principes de la démocratie et sont convaincus que la liberté d'expression ne se négocie pas. Avant d'évoquer les acquis de l'année écoulée pour la MSA et ses ambitions pour l'avenir, je préfère donc mettre en avant ces valeurs qui nous unissent et dont témoigne l'action au quotidien de nos élus et de nos collaborateurs. À leurs niveaux respectifs, ils en sont porteurs (volonté d'engagement, assistance aux assurés en difficulté, sens du service et des responsabilités) et peuvent en être fiers. Ensemble, ils fondent une communauté MSA, sans doute modeste et atypique, mais irremplaçable dans sa contribution à l'unité nationale et au bien vivre ensemble. Notre mission collective prend plus que jamais toute sa force, car elle est créatrice de lien social.

**Comment le rôle de la MSA peut-il être conforté dans ce contexte maussade ?**

**PASCAL CORMERY :** malgré une conjoncture difficile pour l'économie agricole doublée d'un climat anxiogène, le scrutin de janvier 2015 a fait se mobiliser plus de 800 000 adhérents appelés à désigner les 24 000 délégués cantonaux qui les représenteront tout au long des cinq prochaines années. Par leur vote, ils ont confirmé leur attachement à leur régime de protection sociale, confortant ainsi sa légitimité. Ce temps fort de notre gouvernance et l'important renouvellement qu'il a généré témoignent de la vitalité du mutualisme tel que nous le vivons en MSA. Je suis d'autant plus convaincu de sa capacité à affronter les enjeux de demain. J'en profite pour rendre hommage à mes deux prédécesseurs : Jeannette Gros, qui a permis à la MSA de continuer d'exister à un moment où elle était mise en cause, et Gérard Pelhâte, qui a su anticiper la nécessaire restructuration de son réseau.

**MICHEL BRAULT :** certaines filières traversent une crise durable et profonde, identitaire même, conduisant les agriculteurs à manifester colère et détresse. Leurs sollicitations, parfois extrêmement vives et concentrées localement, ont appelé en 2015 des mesures financières d'urgence de la part du gouvernement. Les conseils d'administration de la CCMSA et des caisses se sont mobilisés et ont fait preuve de réactivité dans leur mise en œuvre. Une intervention, dans la limite de nos compétences et de nos moyens, saluée par le ministre de l'Agriculture et le président de la FNSEA. Mais les solutions classiques consistant à agir sur le levier des cotisations ont leurs limites. Il faut aussi souligner que la ruralité est mise à mal,





Notre ADN réside dans notre rôle d'organisme professionnel agricole et nous devons aider les nouveaux installés, les professionnels en difficulté, salariés et non-salariés, et les employeurs de main-d'œuvre.

**PASCAL CORMERY**, PRÉSIDENT DE LA MSA

délaissée par certaines politiques territoriales. C'est pourquoi, notre ancrage dans les campagnes avec nos équipes de terrain (conseillers, travailleurs sociaux, médecins, conseillers en prévention) est capital en permettant de mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement humain et une ingénierie sociale de proximité innovante dont la pertinence est reconnue par les pouvoirs publics. Nous ambitionnons de développer cette offre de services.

### Dans quel cadre ?

**PASCAL CORMERY** : la relation de service personnalisée est un axe central du mandat 2015-2020. C'est une notion très mouvante, qui ne peut plus être systématiquement associée à la présence physique. L'entrée en contact avec les adhérents doit tenir compte de l'évolution des usages (Internet, smartphones, tablettes) et des canaux de diffusion. Mais elle n'est pas qu'une question de simplification des démarches administratives et d'utilisation plus systématique des nouvelles technologies. L'important est et sera toujours le contenu, c'est-à-dire un haut niveau de protection sociale qui compense les inégalités et réponde précisément aux attentes. L'objectif est bien de maintenir l'attention sur notre cible, l'assuré et ses préoccupations spécifiques : familles, jeunes, actifs et retraités. J'ajoute que notre ADN réside aussi dans notre rôle d'organisme professionnel agricole et nous devons aider les nouveaux installés en agriculture, les professionnels en difficulté et les employeurs de main-d'œuvre à accomplir leur travail dans des conditions correctes. Dans tous ces domaines, les comités et commissions du conseil central bâtiront des propositions pour faire émerger des avancées.

**MICHEL BRAULT** : la convention d'objectifs et de gestion (COG) 2016-2020 conclue avec l'État est notre feuille de route. Elle trace une double ambition : offrir d'avantage à nos ressortissants, être plus performant. Nous disposons de bases solides pour avancer, dans la mesure où les fonds nationaux gérés par le régime agricole sont en grande partie maintenus et ce, malgré la baisse de la population protégée. Du côté de la gestion administrative, les activités autofinancées de gestion pour compte de tiers (GPCD) et d'offre de services sont prises en compte, le poste informatique augmente de 4 % et des assouplissements à la réduction de 15 % de charges de fonctionnement ont été obtenus sur certains volets. Reste la diminution importante des effectifs, moins 1 300 équivalents temps plein (soit 9,2 %, avec un taux de remplacement des départs en retraite de 30 %), mais elle me paraît gérable. Le cadrage comporte donc des éléments de satisfaction, mais il est rude. Il nous invite à transformer les contraintes en opportunités et appellera une vigilance de chaque instant.

### Dans ces conditions, quels sont les atouts de la MSA pour réussir ?

**MICHEL BRAULT** : une organisation confortée, tant sur le plan politique – des élections réussies – qu'administratif – des équipes de direction renouvelées dans les CMSA – et technique – un réseau qui a franchi le cap des fusions et des spécialisations. Une gestion sécurisée (contrôles interne et externe, certification) et des engagements COG 2011-2015 tenus. Une protection sociale consolidée : reprise de l'Amexa et de l'Atexa, mise en place des indemnités journalières Amexa, application de la réforme du finan-

cement et naissance de « l'offre agricole » en complémentaire santé, dynamique interrégime sur le bien vieillir et les grands dossiers (Puma, Lura, DSN...). Ces succès sont autant de garanties que nous donnons à nos ministères de tutelle et à nos partenaires. Que l'ancien directeur de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale (MNC), aujourd'hui du Groupe Berri, décide de travailler avec nous est un signe qui ne trompe pas.

**PASCAL CORMERY :** notre facteur clé de succès, c'est le professionnalisme des hommes et des femmes qui composent la pyramide mutualiste et les personnels des caisses. Les délégués font preuve d'empathie et déploient bénévolement leur énergie pour nos adhérents. Je les appelle à mener leurs propres réflexions avec pragmatisme, faire naître des idées, entreprendre et expérimenter avec les autres acteurs agricoles et ruraux. Le bien-fondé de leur pouvoir local et l'impact de leurs initiatives, sans coût supplémentaire pour la collectivité, ne sont plus à prouver. Je sais par ailleurs combien les salariés du réseau sont capables de s'approprier rapidement les nombreux changements réglementaires, mettre en place les processus les plus efficaces et s'adapter aux transformations de nos modes d'organisation. Évoluer dans ses missions quand les moyens diminuent n'est pas chose facile mais ils y gagnent en compétence ; c'est une opportunité. La vraie malchance, c'est toujours quand l'entreprise ferme.

#### Un mot pour conclure et définir votre façon d'envisager l'avenir de la MSA ?

**PASCAL CORMERY :** développement. GPCD, dynamique des réseaux d'offre de services (Avma, Laser Emploi, Marpa, Présence Verte), infogérance pour la SNCF et la RATP, partenariat avec la

#### DATES

**28 mai 2015 :**  
Pascal Cormery, 57 ans, exploitant agricole, est porté à la présidence de la caisse centrale de la MSA par le nouveau conseil d'administration.  
Il succède à Gérard Pelhâte.

**7 avril 2016 :**  
Le conseil central approuve le projet de convention d'objectifs et de gestion (COG) conclue avec l'État.

Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse (Cipav)... On ne part pas de rien et ces exemples probants nous confirment dans cette voie. Il faut oser, et nous revendiquons d'ailleurs l'élargissement de notre périmètre d'affiliation. Près de 13 millions de nos concitoyens vivent sur les territoires ruraux, nous pouvons doubler notre population.

**MICHEL BRAULT :** clairvoyance. Après la réorganisation du réseau en 2010, nous abordons résolument une deuxième phase de mutation : mutualisations d'activités nationales et de proximité (back-office et fonctions supports), rationalisation de notre informatique autour d'une entreprise unique dotée d'un nouveau schéma directeur, renforcement du pilotage, réorganisation et emménagement de la caisse centrale au Luminem... Ce nom symbolise bien la clarté de nos orientations. ■



Que l'ancien directeur de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale (MNC), aujourd'hui du Groupe Berri, décide de travailler avec nous est un signe qui ne trompe pas.

**MICHEL BRAULT,** DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CCMSA

# Au plus près des besoins

La Mutualité sociale agricole (MSA) assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre. Avec 27,4 milliards de prestations versées à 5,4 millions de bénéficiaires, c'est le deuxième régime de protection sociale en France.

## UN PLUS, LE GUICHET UNIQUE

Interlocuteur unique de ses ressortissants, la MSA les accompagne tout au long de leur vie. Une protection sociale globale au titre de laquelle, en un seul lieu, elle verse toutes les prestations auxquelles ils peuvent prétendre en santé, famille, retraite... et assure le recouvrement des cotisations, y compris d'assurance chômage et de retraite complémentaire.

En complément de sa mission de service public de la sécurité sociale, elle mène des actions à caractère sanitaire et social et prend en charge la médecine du travail ainsi que la prévention des risques professionnels.

Une organisation en guichet unique qui facilite la vie quotidienne des assurés, simplifie leurs démarches et permet de mieux les connaître pour une prise en charge personnalisée, adaptée à leur situation.

En outre, la MSA propose, dans le prolongement de son cœur de métier, une offre de services sur les territoires – non exclusivement réservée à des publics agricoles – qui complètent la protection sociale en créant de l'animation et du lien social en milieu rural.

Avec la MSA, les pouvoirs publics s'adressent à l'opérateur social de référence du monde agricole.

## UNE VRAIE REPRÉSENTATIVITÉ

La MSA dispose d'un lien privilégié, et particulièrement fort, avec ses adhérents qui repose sur les valeurs du mutualisme : la solidarité, la responsabilité et la démocratie sociale. Il est incarné par les 24 000 délégués cantonaux élus par eux (bénéficiaires ou cotisants, actifs et retraités) et parmi eux, pour les représenter durant cinq ans. Des élections organisées depuis 1949 et dont le 18<sup>e</sup> scrutin a eu lieu en janvier 2015.

Sur le terrain, ces élus, issus des trois composantes de la profession – exploitants, salariés et employeurs – jouent un rôle de relais entre la population agricole et rurale et la MSA. À l'issue du processus électoral, les administrateurs des 35 caisses, ainsi que ceux de la caisse centrale sont élus. Ils participent, au sein des conseils d'administration, à la définition des politiques institutionnelles, veillent à leur application et fixent les orientations de gestion.

La gouvernance politique du réseau est du ressort de l'assemblée générale centrale et du conseil central qui élit le président de la MSA.

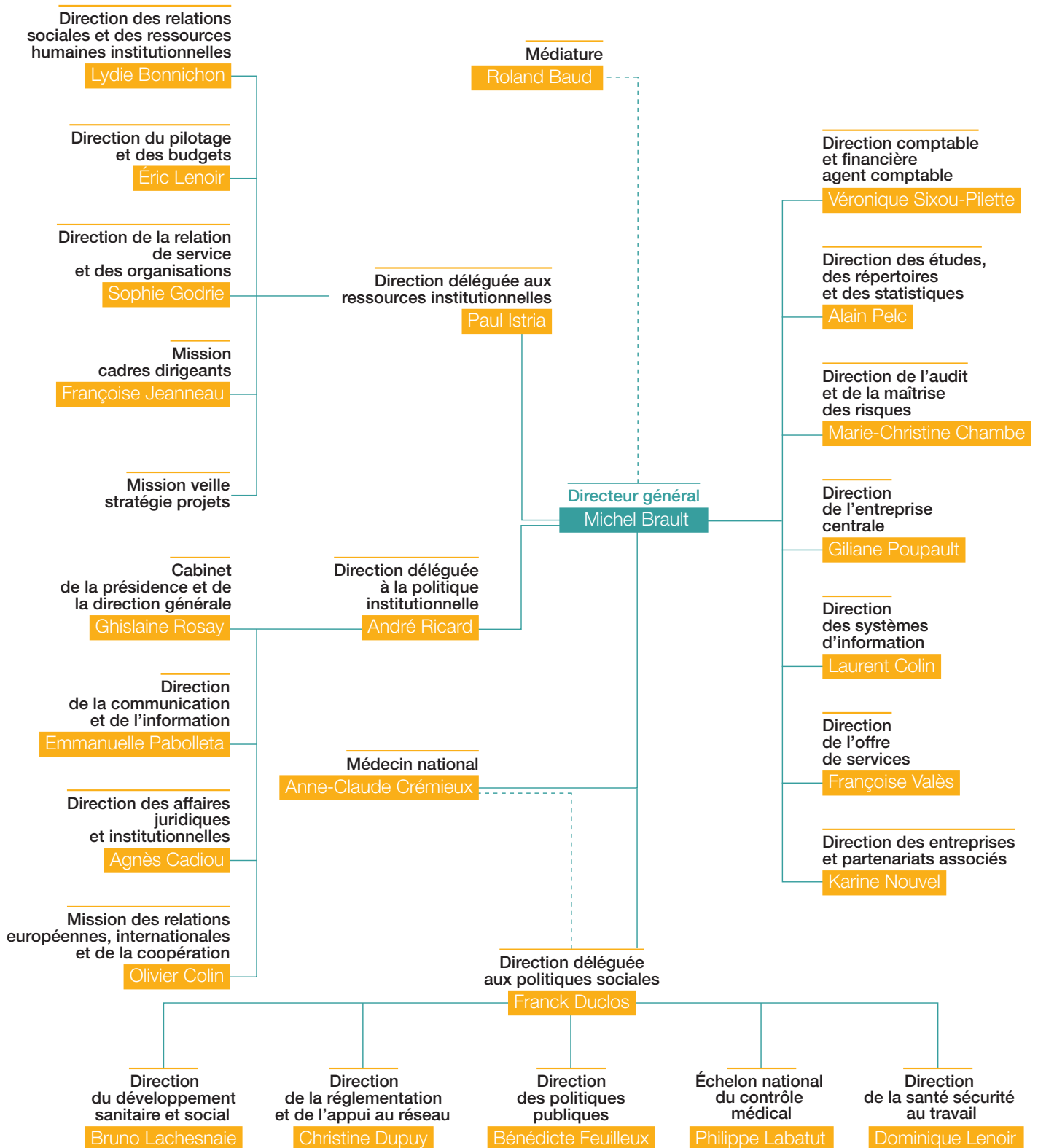
## DES SOLUTIONS DE TERRAIN

Le réseau MSA, ce sont 17 000 salariés, répartis entre la caisse centrale, trois structures informatiques et les 35 caisses. Celles-ci couvrent au maximum quatre départements afin de respecter les identités géographiques et culturelles, les équilibres économiques et les distances entre sites. Une proximité qui se matérialise également par plus de 220 agences locales.

Écoute des besoins et attentes des adhérents, prise d'initiatives et contribution au montage de projets... l'implication des élus, aux côtés des personnels de la MSA, permet d'apporter des solutions concrètes qui renforcent sa qualité de service. ■



# Carte d'identité





# avancées sociales

Le rythme d'évolution de la législation sociale reste soutenu. La MSA répond présent et veille à proposer des améliorations pour la protection sociale de ses adhérents.

## UNE PROTECTION UNIVERSELLE MALADIE

La protection universelle maladie (Puma) est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Avec la volonté notamment de simplifier les modalités d'affiliation et de garantir la prise en charge des frais de santé tout au long de la vie des assurés. Une évolution motivée par la coexistence de multiples statuts et de conditions d'ouverture de droits complexes (durée minimum d'activité ou montant minimum de cotisations), qui rendaient le dispositif touffu. Le droit à la couverture maladie est désormais accordé à deux catégories d'assurés : la personne qui travaille (dès le premier jour d'exercice de son activité professionnelle) ou, lorsqu'elle n'a pas d'activité, la personne résidant en France de manière stable et régulière. Objectif : permettre l'accès au remboursement des soins sans que le changement de situation professionnelle, familiale ou de résidence en France n'affecte ce droit.

Pour préparer cette réforme, la CCMSA a participé en 2015 aux comités de pilotage mensuels organisés par la direction de la sécurité sociale (DSS) et aux différents groupes de travail (réglementation, système d'information...). Les modalités de mise en place ont été menées en coordination avec plusieurs directions afin de prendre en compte l'ensemble des volets et des impacts de ce nouveau dispositif (information et relation assurés, parcours client « entrée dans le régime », communication...).

La MSA a par ailleurs rappelé la nécessité de prévoir des dispositions spécifiques pour les travailleurs saisonniers et les salariés exerçant une activité de courte durée, les faisant relever actuellement de régimes de protection sociale successifs. Des discussions en ce sens sont en cours avec les pouvoirs publics.

### FOCUS

#### MODULATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES

**Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, le montant des allocations familiales qui dépendait jusqu'alors uniquement de la composition du foyer (nombre d'enfants et âge), varie également en fonction des ressources. Pour les pouvoirs publics, cette réforme répond à deux objectifs : d'une part, préserver les ménages les moins aisés et les classes moyennes, tout en poursuivant le rééquilibrage de la politique familiale avec un système plus redistributif et, d'autre part, redresser les comptes de la branche famille.**

Avec la Puma,  
**135 000**

salariés et 152 000 non-salariés, ayants droit majeurs au 31/12/2015, sont potentiellement bénéficiaires du statut d'assuré personnel.

## LA GARANTIE CONTRE LES IMPAYÉS DE PENSIONS ALIMENTAIRES GÉNÉRALISÉE

Du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 31 mars 2016, 15 MSA ont expérimenté sur 20 départements la garantie contre les impayés de pensions alimentaires (Gipa), un dispositif qui s'appuie sur une réforme des modalités de versement de l'allocation de soutien familial (ASF) et sur un renforcement de l'aide que la MSA peut apporter aux créanciers de pensions alimentaires. Elle vise à mieux aider financièrement les familles monoparentales, quand l'autre parent ne paie plus de pension alimentaire ou n'en verse qu'une partie et/ou de façon irrégulière. En effet, 40 % des pensions alimentaires ne sont pas honorées ou le sont de façon épisodique ou partielle, alors qu'elles représentent près d'un cinquième du revenu des familles monoparentales les plus pauvres.

Un rapport à mi-parcours de l'expérimentation, établi par la caisse nationale d'allocations familiales et la MSA, a été remis aux pouvoirs publics à l'été 2015. Si l'objectif de mieux protéger les parents confrontés à des impayés a été atteint, la Gipa a aussi contribué à un développement de services en matière de soutien à la parentalité (accompagnement des parents en proposant une offre diversifiée de soutien au rôle et aux responsabilités éducatives). Après l'expérimentation concluante, le dispositif est généralisé à l'ensemble du territoire (métropole et départements d'outre-mer) au 1<sup>er</sup> avril 2016.

## VERS UNE LIQUIDATION UNIQUE DES RÉGIMES ALIGNÉS

Instaurée par la loi du 20 janvier 2014, la liquidation unique des régimes alignés (Lura) permettra, à l'horizon 2017, à un assuré polypensionné (régime général, RSI, salariés agricoles) de liquider l'ensemble de sa retraite de base en s'adressant uniquement au dernier régime d'affiliation. Avec quelques exceptions pour tenir compte de certaines spécificités des régimes, notamment pour le régime agricole qui sera compétent pour effectuer la liquidation unique de la retraite des poly-affiliés ayant une activité non salariée agricole au cours de leur carrière, et ce même s'il ne s'agit pas de la dernière activité.

CCMSA, Cnav et RSI poursuivent leurs travaux communs, en association avec la direction de la sécurité sociale, sur les différents chantiers : système d'information, relation assurés, accompagnement du personnel, maîtrise du risque, contentieux, statistiques... Sur le volet informatique, des tests sont réalisés depuis fin 2015 pour alimenter le système national de gestion des carrières avec les informations nécessaires à la liquidation unique (salaires, revenus...).

## CRÉATION DE LA PRIME D'ACTIVITÉ


Autre réforme touchant la protection sociale : la création d'une prestation venant remplacer, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le RSA activité et la prime pour

### DATE

**18 mai 2016**

*Un séminaire stratégique de lancement interrégime, organisé par les directeurs des trois réseaux et la DSS, s'est tenu à la CCMSA pour présenter l'ensemble des travaux et revenir sur les enjeux de la liquidation unique des régimes alignés.*

l'emploi. La prime d'activité vise deux objectifs : d'une part, inciter à l'exercice ou à la reprise d'une activité professionnelle et, d'autre part, compléter les ressources des travailleurs aux revenus modestes, qu'ils soient salariés, étudiants salariés, mais aussi exploitants, si leurs bénéficiaires agricoles annuels ne dépassent pas environ 16 330 euros (pour une personne vivant seule). La mise en œuvre du nouveau dispositif a constitué un challenge pour les MSA et les Caf puisque celui-ci a fait l'objet d'une annonce en mars 2015, d'une loi en août et d'un lancement officiel en décembre. En outre, comme la voie dématérialisée a été privilégiée par les pouvoirs publics pour la demande et la déclaration trimestrielle nécessaire au calcul de la prestation, un soin particulier a été porté à la détection des potentiels bénéficiaires et à l'accompagnement aux démarches par Internet (93 % des demandes ont été réalisées en ligne). Depuis le lancement, des actions de communication sont menées pour compléter l'information des non-salariés agricoles et les personnes en situation de handicap actives sur les règles d'attribution.

 **En savoir plus : un tchat «Prime d'activité : quels sont vos droits, quelles démarches sont à effectuer ?» a été animé par les experts de la MSA et de la Caf, début février 2016, pour répondre aux nombreuses questions suscitées par le nouveau dispositif. Transcription intégrale des échanges sur : [http://livee.com/chat/cnaf-ccmsa/s\\_400083](http://livee.com/chat/cnaf-ccmsa/s_400083)**

## PRÉPARER LA GÉNÉRALISATION DU TIERS PAYANT

Faciliter l'accès aux soins en supprimant l'avance des frais, tel est l'objectif de la généralisation du tiers payant à l'ensemble des professionnels de santé de ville, qui doit devenir, au 30 novembre 2017, pour la partie remboursée par la sécurité sociale, un droit pour tous les Français. Elle se met en place en plusieurs étapes et la MSA apporte sa contribution pour chacune d'entre elles. Elle a participé aux travaux préparatoires, aux côtés du régime général et du régime social des indépendants, tant sur le plan stratégique (pour l'élaboration du rapport conjoint de l'assurance maladie obligatoire et des compléments santé remis à la ministre de la Santé en février 2015) que sur le plan technique (dans le



cadre des ateliers pilotés par le secrétariat général du ministère de la Santé). Le régime agricole s'est également mobilisé pour le tiers-payant intégral accordé aux bénéficiaires de l'aide à la complémentaire santé, effectif depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015. Il s'investit aussi dans la perspective de la mise en œuvre opérationnelle, au 1<sup>er</sup> juillet 2016, du tiers payant prévu pour les assurés pris en charge à 100 % par le régime d'assurance maladie obligatoire (bénéficiaires d'une affection longue durée et maternité), en déployant la Puma et en contribuant à la mise en place d'un « service attentionné » destiné à accompagner les professionnels de santé.

## LE COMPTE PÉNIBILITÉ

La loi a confié à la caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) la mise en place du compte prévention de la pénibilité et sa gestion. L'intervention de la MSA est prévue sur certains domaines : information, recouvrement des cotisations, précontentieux et contrôle. Le dispositif est partiellement entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015, avec, dans un premier temps, l'évaluation et la déclaration de quatre facteurs de risque (travail de nuit, cycle alterné, gestes répétitifs, travail en milieu hyperbare) sur les dix prévus. Après avoir collaboré avec la Cnav sur l'information des ressortissants, la MSA a poursuivi cette dynamique de travail conjoint en 2015 sur les cotisations et l'évolution du métier de contrôleur.

## UN VERSEMENT EXCEPTIONNEL POUR LES RETRAITÉS MODESTES

Destinée à compenser le gel des retraites, une prime unique de 40€ a été attribuée aux personnes titulaires d'un ou plusieurs avantages servis par les régimes obligatoires de base, inférieurs à 1 200€ brut (au 30 septembre 2014). L'organisme payeur est le régime de base français versant la pension de base la plus élevée. La caisse nationale d'assurance vieillesse, opérateur du répertoire EIRR (échange interrégime de retraite), a adressé à chaque régime de base un fichier qui recensait la population le concernant, avec indication du montant global de la pension et de l'organisme payeur. Pour la MSA comme pour les autres régimes, le paiement de cette prime est intervenu en mars et juillet 2015. Environ 2 700 réclamations de personnes ne figurant pas dans les extractions du répertoire ont été recensées par les MSA ; le versement a été réalisé manuellement pour elles.

	Primes versées en mars 2015	Primes versées en juillet 2015	Totaux
Salariés agricoles	172 992	17 122	190 114
Non-salariés	609 873	65 170	675 043
<b>Totaux</b>	<b>782 865</b>	<b>82 292</b>	<b>865 157</b>



## PRÉPARER L'ARRIVÉE DE LA DSN

La déclaration sociale nominative phase 1, comportant notamment les attestations de salaire pour le versement des indemnités journalières maladie, maternité et paternité, est opérationnelle en MSA depuis avril 2014. Une première phase qui a pris fin avec la paie de janvier 2016.

Un décret du 24 septembre 2014 a introduit une obligation anticipée d'effectuer la DSN, au plus tard en mai 2015, pour les grandes entreprises : sont concernées celles qui ont versé au moins deux millions d'euros de cotisations et de contributions sociales au titre de l'année 2013 (un million pour celles ayant recours à un tiers-déclarant dont la somme totale due pour l'ensemble de ses clients est égale ou supérieure à 10 millions d'euros), soit environ 400 entreprises au régime agricole.

Pour les entreprises entrées dans le dispositif, la DSN phase 2 (avec attestations de salaire pour le versement des indemnités journalières accidents du travail et maladies professionnelles) est obligatoire depuis la paie d'octobre 2015.

L'article 22 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 a consacré une « généralisation progressive de la DSN » sur 2016 et 2017 selon un calendrier fixé par un décret à venir ; celui-ci devrait comporter trois étapes de déploiement obligatoire entre juillet 2016 et avril 2017.

Dans l'attente de la confirmation des prochaines échéances du déploiement progressif, la MSA participe, en interrégime depuis début 2016, avec quelques entreprises pilotes volontaires et des éditeurs, au test de la DSN phase 3 (déclarations de cotisations) dans un environnement de simulation ; elle propose aux entreprises agricoles une montée en charge par paliers avant sa généralisation. Il s'agit en effet de tenir compte :

- des différents stades de développement des nombreux éditeurs de paie ;
  - du niveau actuel de la montée en charge de la DSN dans les entreprises au plan national ;
  - de la situation des petites entreprises agricoles en milieu rural (territoires en zone blanche ou avec un faible accès à Internet, peu d'équipement informatique...);
  - et du contexte économique fragile du monde agricole.
- Soit un véritable accompagnement des employeurs.

En savoir plus : <http://www.msa.fr/lfr/dsn>



## Une solution alternative en construction : le titre emploi service agricole (Tesa)

Pour les très petites entreprises, dont un certain nombre réalise encore aujourd'hui leurs paies avec un tableur, ou en version papier, la DSN constitue une évolution fondamentale. Et notamment pour celles qui ont actuellement recours au titre emploi simplifié agricole (Tesa) pour les contrats à durée déterminée (CDD) n'excédant pas trois mois.

Aussi, la MSA a choisi de prendre en considération la situation de ces petites entreprises agricoles en aménageant l'offre Tesa actuellement en vigueur, et en l'élargissant aux contrats à durée indéterminée ainsi qu'aux CDD excédant trois mois, à l'instar du dispositif

« Titre emploi service entreprises » (Tese) existant au profit des employeurs relevant des Urssaf. Rebaptisé titre emploi service agricole, le nouveau service permettra aux petites entreprises dépourvues de logiciel de paie ou n'ayant pas recours à un tiers-déclarant de :

- réaliser les formalités d'embauche contractuelles et sociales ;
- produire et transférer des données de la DSN directement vers les organismes sociaux destinataires (Pôle emploi, caisses de retraite complémentaire, institutions de prévoyance...).

## DE NOUVELLES CONDITIONS D'AFFILIATION POUR LES NON-SALARIÉS AGRICOLES...

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 a modifié les conditions d'affiliation au régime agricole. Elles dépendent de l'importance de l'activité, déterminée dorénavant par l'atteinte d'un des trois critères de l'activité minimale d'assujettissement (AMA) suivants :

- exploiter une surface dont l'importance est au moins égale à une surface minimale d'assujettissement (SMA) exprimée en hectares et fixée pour chaque département par arrêté préfectoral, sur proposition de la caisse de MSA compétente ;
- consacrer au moins 1 200 heures annuelles à ses activités agricoles, dans le cas où l'activité agricole ne peut être appréciée selon la surface minimale d'assujettissement, y compris celles d'agrotourisme ou de prolongement de l'acte de production (conditionnement, transformation ou commercialisation de produits agricoles) qui sont à présent prises en compte ;
- générer des revenus professionnels agricoles au moins égaux à 800 SMIC (soit 7 688 euros en 2015), pour les cotisants de solidarité non retraités.

Ces derniers peuvent ainsi, sous certaines conditions, accéder au statut de chef d'exploitation et bénéficier de l'ensemble des droits qui en découlent.

Dans le cadre de la fixation de la SMA, et afin d'accompagner les MSA dans l'accomplissement de leur nouvelle mission (les arrêtés préfectoraux doivent être publiés le 13 octobre 2016 au plus tard), un groupe d'études, animé par la caisse centrale en association avec 13 caisses, a été constitué et s'est réuni les 15 octobre et 24 novembre 2015. Ses recommandations s'articulent en deux phases d'actions :

- mettre en place une organisation adaptée au sein des MSA, en lien avec les différents acteurs locaux, pour assurer le pilotage de cette nouvelle activité (autrefois dévolue à la CDOA) dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2016 ;
- mener une réflexion, à compter du 2<sup>e</sup> trimestre 2016, sur l'opportunité de faire évoluer ou non les valeurs SMA, en concertation avec les élus MSA et la profession.

Toutefois, il est préconisé en 2016 d'opérer une simple transposition des anciennes valeurs SMI (surface minimum d'installation) en valeurs SMA.

1140

cotisants de solidarité actifs  
ont changé de statut social  
(dont 993 sur la base  
du critère de revenus  
professionnels et  
147 par rapport à la  
comptabilisation du temps  
passé aux activités  
de prolongement).

**MOT-CLÉ****AFFILIATION**

Face aux évolutions législatives – elles ne sont pas toutes favorables – et à la nécessité d'appréhender les restructurations d'entreprises pouvant conduire à un changement de régime social, la MSA ouvre une réflexion pour le lancement d'une politique proactive en matière d'affiliation au régime agricole. Un plan d'actions (intégrant des volets juridique, technique et communication) qui vise à sécuriser l'application du droit et à favoriser le rattachement au régime agricole tout en organisant la promotion de son attractivité. Dans le cadre de ces actions volontaristes, un nouveau marché public a été lancé pour l'acquisition d'un outil permettant aux CMSA de réaliser une veille sur les évolutions des entreprises (Creditsafe), outil auquel l'ensemble des caisses peuvent accéder depuis le 16 mars 2015.

## ...ET CEUX EXERÇANT UNE AUTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE (SALARIÉE OU NON SALARIÉE)

Depuis le 19 juillet 2015 (lendemain de la publication du décret), ces personnes qui exercent simultanément plusieurs activités relevant de régimes sociaux différents sont rattachées, en principe, au régime correspondant à leur activité la plus ancienne, sauf option contraire (sous certaines conditions préalables) pour l'autre régime – les modalités d'option varient entre pluriactifs non-salariés et pluriactifs salariés. Une faculté introduite par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2015 et exercée par un formulaire idoine. ■

**FOCUS**

### LA CLARIFICATION DU BULLETIN DE PAIE EN MARCHÉ

Cette réforme répond à un double objectif : intelligibilité, facilitation de la vie de l'entreprise. Avec les partenaires sociaux, la MSA a participé durant le 1<sup>er</sup> semestre 2015 au groupe de travail piloté par Jean-Christophe Sciberras, ancien président de l'association nationale de directeurs des ressources humaines, missionné par le gouvernement. Objectif, réorganiser la présentation du bulletin de salaire (regroupement des cotisations patronales et salariales par famille de risques liés à la protection sociale, allègements sociaux et coût réel de l'emploi). Le rapport remis le 27 juillet 2015 formule 17 recommandations pour aboutir à la finalité : notamment, maquette simplifiée, normalisation des libellés, dématérialisation. À l'issue d'une expérimentation avec des employeurs volontaires en 2016, le bulletin de paie nouvelle formule devrait être généralisé aux entreprises de plus de 300 salariés en 2017, puis à toutes les entreprises en 2018.

**LE DROIT D'OPTION EN RÉSUMÉ**

Type d'activité en complément de l'activité de non-salarié agricole	Impact sur les cotisations	Où adresser l'imprimé ?	Informations à fournir	Date de prise d'effet de l'option
<b>Pour une activité non salariée</b>	Un appel de cotisations par un seul régime, sur l'ensemble des revenus professionnels	Au régime de l'activité principale actuelle (activité au titre de laquelle vous bénéficiez des prestations)	Montant cumulé sur les 3 années précédentes du chiffre d'affaire ou des recettes hors taxe	Le 1 <sup>er</sup> janvier de l'année qui suit la demande d'option
<b>Pour une activité salariée</b>	Un appel de cotisations dans chaque régime, sur les revenus de chaque activité	Au régime de l'activité secondaire, qui deviendra l'activité principale	L'option est sans condition	Le 1 <sup>er</sup> jour du 2 <sup>e</sup> mois qui suit la demande d'option

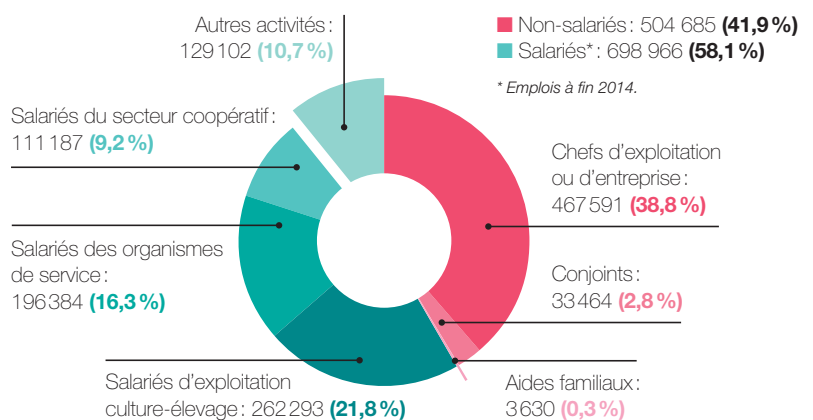


# La protection agricole en chiffres

## LA POPULATION ACTIVE AGRICOLE

**1,2 million d'actifs**

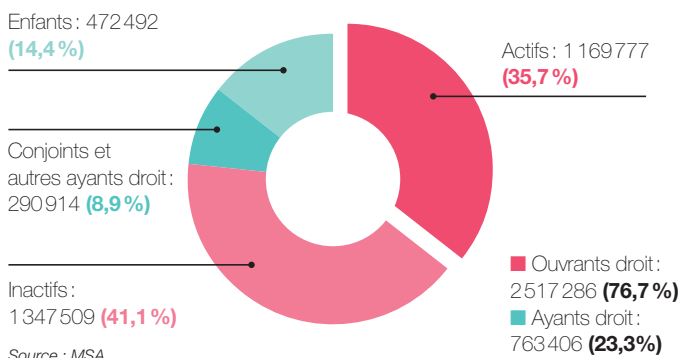
au régime agricole au 1<sup>er</sup> janvier 2015 dont **504 685 non-salariés agricoles** (chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, collaborateurs d'exploitation et aides familiaux) et **698 966 salariés**.



## LA COUVERTURE MALADIE

**3,3 millions de personnes**

protégées en maladie au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

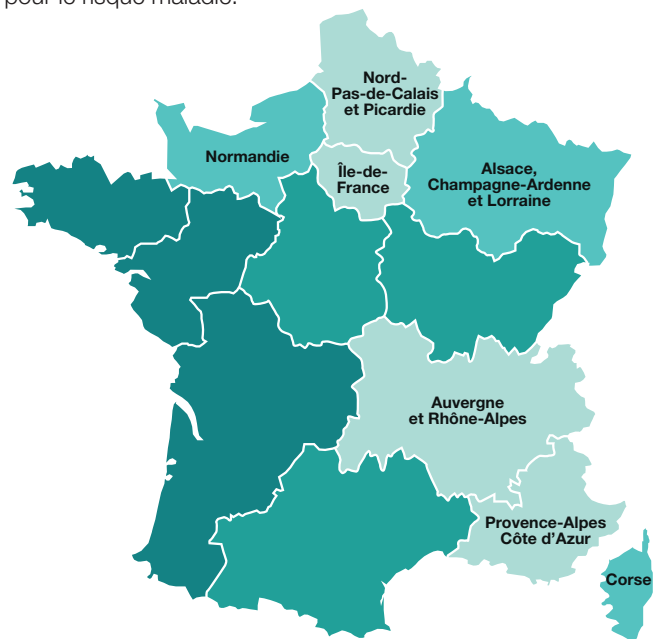


## L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Près de **3,5 millions** de personnes couvertes en action sanitaire et sociale à la MSA au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (1,8 million au régime des salariés agricoles et 1,7 million à celui des non-salariés). 22% ont 75 ans et plus.

## LA RÉPARTITION TERRITORIALE

**5%** de la population protégée au régime agricole pour le risque maladie.



Part de la population couverte par le régime agricole dans la région.

■ 7,8 à 8,9% ■ 6,2 à 7,5% ■ 4,6 à 5,9% ■ 0,9 à 4,5%

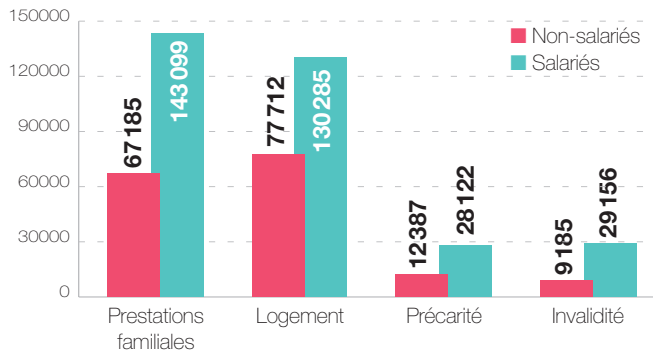
Source : MSA, Insee (données au 1<sup>er</sup> janvier 2016).



## LES PRESTATIONS FAMILIALES, DE LOGEMENT, DE SOLIDARITÉ ET/OU LIÉES AU HANDICAP

# 386 000 familles

bénéficiaires de prestations familiales, de logement, de solidarité et/ou liées au handicap en MSA à fin 2015.



Source : MSA.

## LES AVANTAGES DE RETRAITE

# 4 millions

d'avantages de retraite versés au régime agricole fin 2015 pour 3,4 millions de personnes (-0,6%) en 2015. Parmi ces retraités, 534 296 sont polypensionnés au sein du régime agricole. Le régime de retraite complémentaire obligatoire (RCO) des non-salariés agricoles compte 715 827 bénéficiaires au 31 décembre 2015.

## LES PRESTATIONS DE SOLIDARITÉ

# 40 472

foyers sont bénéficiaires d'un droit payable au titre du rSa fin 2015, en hausse de +11,3% par rapport à décembre 2014. Le nombre de familles percevant des prestations de solidarité – le revenu de solidarité active (rSa), le contrat d'avenir (CAV), le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et le contrat initiative emploi (CIE) – est, à fin 2015, de 28 122 au régime des salariés agricoles et de 12 387 à celui des non-salariés.

## PRÉVENTION SANTÉ

# + de 34 000

consultations de prévention réalisées dans le cadre des Instants santé en 2014. Plus de 28 800 seniors ont bénéficié des actions collectives de prévention. 30 000 personnes ont bénéficié d'une action collective d'éducation à la santé proposée par les Asept (associations de santé, d'éducation et de prévention dans les territoires), dont plus de 26 000 seniors, soit 85% des bénéficiaires.

## LE SALARIAT AGRICOLE EN 2014

# 195 199

établissements employeurs en 2014 dont : 145 874 exploitations en culture-élevage, 7 039 organismes de services, 4 953 coopératives et 37 333 entreprises connexes. Près 1,3 milliard d'heures de travail pour 2,1 millions de contrats.

## LES PRESTATIONS SOCIALES

# 27,2 Mds €

c'est le montant des prestations sociales versées en 2015, en baisse de 0,6% par rapport à 2014. La moitié concerne la retraite.

## LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

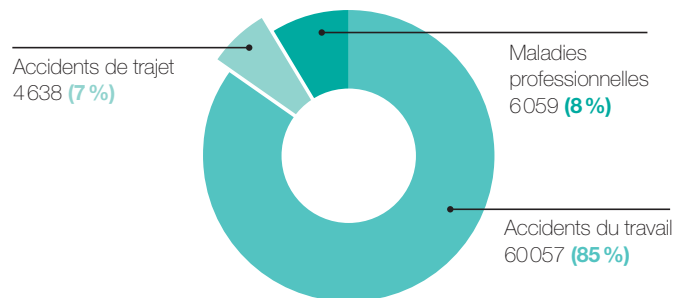
# 2,2

millions de personnes couvertes :

- 1,7 million de salariés, apprentis et les élèves des établissements d'enseignement agricole couverts en 2014
- 561 000 non-salariés couverts en 2015.

### Les accidents du travail et les maladies professionnelles des salariés

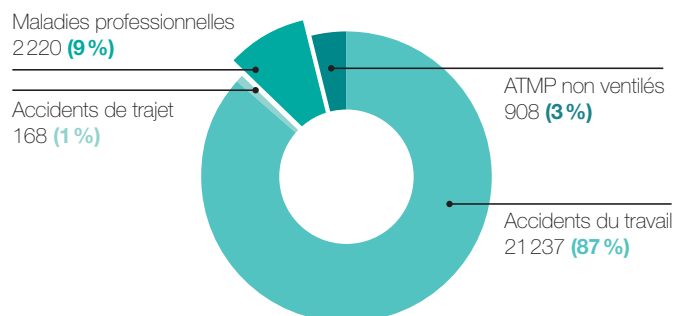
70 754 accidents et maladies professionnelles déclarés en 2015 (-3,9% par rapport à 2014).



Source : MSA, France hors Alsace Moselle.

### Les accidents du travail et les maladies professionnelles des non-salariés

24 533 accidents déclarés au titre de 2015 (-11,6% par rapport à 2014).



Source : MSA, France hors Alsace Moselle.



# valorisation

Prévenir, accompagner, professionnaliser...  
C'est aussi le rôle de la MSA, bien au-delà de la seule  
gestion de la sécurité sociale. Ses actions concrètes  
répondent aux besoins des populations protégées.

## AMÉLIORER LE PARCOURS DE SANTÉ EN MILIEU RURAL

Après avoir actualisé sa doctrine dans le champ de la santé et de l'assurance maladie en 2014, la MSA a réuni début 2015 des groupes de travail afin d'en établir une déclinaison opérationnelle. Avec un leitmotiv : intervenir en fonction des priorités de santé publique auxquelles les populations agricoles sont particulièrement exposées, en veillant à limiter les risques de rupture de parcours de santé.

La MSA réaffirme son positionnement comme partenaire des pouvoirs publics pour contribuer aux politiques de santé en privilégiant l'accompagnement des territoires ruraux les plus en difficulté. Forte de son expérience et de ses savoir-faire (incitation à l'exercice des professionnels de santé en milieu rural, coordination de l'accès à l'offre de soins de premier recours, promotion du rôle des hôpitaux de proximité sur son territoire, appui à la création de maisons de santé pluridisciplinaires...), elle propose une offre de services actualisée aux agences régionales de santé (ARS) afin de porter, sous leur égide, des dynamiques territoriales de santé en milieu rural aux côtés des professionnels de santé. Un plan d'action intégrant des initiatives nationales et locales est en cours de finalisation.

## UNE STRATÉGIE INTERRÉGIME PAYANTE

La loi d'adaptation de la société au vieillissement a été adoptée le 14 décembre 2015 ; ce texte ne concerne pas seulement la dépendance mais concrétise une volonté politique tournée vers l'autonomie, avec la prise en compte des enjeux de la prévention, de la promotion du bien vieillir et une ambition d'adaptation globale de la société au vieillissement notamment via les transports, l'habitat, les aménagements urbains... En accordant cette place prépondérante à la prévention, il reconnaît le rôle des caisses de retraite de base dans les politiques publiques en faveur de l'autonomie.

L'interrégime est partie prenante privilégiée des conférences départementales des financeurs créées par la loi, qui développeront un programme coordonné de prévention pour toutes les personnes âgées de 65 ans et plus. Autre motif de satisfaction : la reconnaissance et la promotion d'une alternative entre l'Ehpad (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et l'hébergement médicalisé, avec la création des résidences autonomie (ex-foyers logements), dans lesquelles les Marpa (maison d'accueil et de résidence pour l'autonomie), créées par la MSA, s'inscrivent.

Le contexte est donc favorable à la poursuite du déploiement de la stratégie interrégime des caisses de retraite. Dès 2011, la Cnav, la MSA et le RSI avaient adopté un positionnement politique commun et mobilisent depuis leurs forces en faveur de la préservation de l'autonomie, afin de rechercher des synergies et des complémentarités au plan national et local : en quelques années, cette initiative d'action sociale renforcée a permis de multiplier les réalisations individuelles et collectives en direction des personnes âgées.

Pour preuve le panorama dressé à l'occasion des trois journées régionales qui se sont tenues en 2015. Le 12 juin, la CCMSA a accueilli 45 représentants des trois régimes (Carsat, RSI et MSA)

venant des régions Paca (Provence-Alpes-Côte d'Azur), Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Gironde et Auvergne. La première journée avait eu lieu au RSI le 3 juin et la troisième à la Cnav le 23 juin. Au niveau local, des réseaux se sont structurés sur quasiment l'ensemble du territoire et ce, sous diverses formes : association, GCSMS (groupement de coopération sociale et médico-sociale), convention... La dynamique s'illustre par des actions innovantes, tant en matière de diagnostic territorial, de parcours de prévention globale, d'aide aux aidants, de coordination et d'harmonisation des sorties d'hospitalisation...

## VERS UN RÉFÉRENTIEL COMMUN D'ÉVALUATION

Pour aller plus loin en faveur des personnes les plus fragiles, les caisses de retraite ont décidé de se doter d'une grille de mesure de la fragilité (Fragire) dont l'élaboration a été confiée au pôle interrégional de Bourgogne – Franche-Comté. Elle vient compléter les outils existants et vise à détecter, parmi les retraités non dépendants faisant appel à l'action sociale vieillesse des caisses de l'interrégime, les personnes pouvant basculer vers la perte d'autonomie. Les caisses de retraite peuvent proposer des plans d'aide plus significatifs à ces assurés. Un message commun a été adressé aux caisses en mars 2015 pour qu'elles puissent utiliser cette grille dans le cadre de leurs pratiques. Une diffusion qui précède la mise à disposition, en 2016, d'un référentiel commun d'évaluation des risques.



### Convention avec l'Anah

L'interrégime a signé sa première convention avec un partenaire extérieur, l'Anah (agence nationale de l'habitat), le 10 juillet 2015 à la caisse centrale de la MSA. Mettant en lumière l'importance de la qualité de l'habitat dans la prévention de la dépendance, cet accord permettra de chercher les meilleurs moyens de communiquer et de sensibiliser les personnes retraitées sur la nécessité d'adapter leur logement afin de retarder leur éventuelle perte d'autonomie.

Les parties s'engagent également à améliorer leurs outils de repérage des personnes âgées dont le risque de fragilité ou de rupture est accru par l'état de leur logement.

## UNE OFFRE DE PRÉVENTION DE PROXIMITÉ

Précurseur dans le domaine des actions collectives, la MSA a créé un ensemble d'ateliers de prévention : conférences-débat, ateliers du bien vieillir (nutrition, activité physique, mémoire, médicament, sommeil, vie sociale...), ateliers thématiques approfondis (Peps Eurêka, nutrition, prévention des chutes). Pour rendre ces offres accessibles au plus grand nombre et permettre une proximité territoriale optimale, elle a fait le choix de les déployer dans le cadre de structures externes qu'elle crée et pilote – comme les Asept, les associations pour la santé, l'éducation et la prévention sur les territoires –, ouvertes à de nombreux partenaires, dont les régimes de retraite. Ce choix d'un déploiement partenarial permet une montée en charge significative du volet collectif de la politique coordonnée de la prévention (sur l'année 2014, 12 207 personnes ont participé aux conférences, 3 650 aux ateliers du bien vieillir et 6 633 au programme « Peps Eurêka »).

### DATES

#### Mai 2011

*Les conseils d'administration des régimes d'assurance vieillesse (Cnav, MSA, RSI), partenaires incontournables des politiques publiques à destination des personnes âgées, prennent position en faveur d'une politique active de prévention de la perte d'autonomie.*

#### 17 juillet 2012

*Création d'un comité de pilotage Cnav, MSA, RSI de coordination des politiques d'action sociale et de prévention de la perte d'autonomie en faveur des retraités fragilisés.*

#### 9 novembre 2012

*Première journée nationale interrégime sur le thème du bien vieillir organisée dans les locaux de la CCMSA à Bagnolet par la Cnav, la CCMSA, le RSI, l'Agirc et l'Arrco, en partenariat avec l'INPES.*

#### 14 janvier 2014

*Signature, par les présidents de la Cnav, de la MSA et du RSI, d'une convention destinée à renforcer les synergies entre leurs politiques de prévention de la dépendance.*

#### 12 mars 2015

*Journée nationale interrégime à Lyon sur le thème « Adaptation de la société au vieillissement : les caisses de retraite s'engagent ».*

#### 23 décembre 2015

*La CNRACL (Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales) confirme son adhésion à la démarche impulsée par la Cnav, la MSA et le RSI, visant à proposer une offre commune de prévention en direction de l'ensemble des retraités.*



## Faciliter l'accès à l'information

Pour apporter des conseils et de l'information, et faire connaître ses actions de prévention santé, l'interrégime a travaillé en 2015 avec l'INPES (institut national de prévention et d'éducation pour la santé) à la réalisation d'un site Internet de référence. Composé de deux espaces – l'un pour le grand public et l'autre pour les professionnels – il a été mis en ligne le 8 février 2016.

 En savoir plus : [www.pourbienvieillir.fr](http://www.pourbienvieillir.fr)

## NOUVEAU PLAN SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL


Lancement, le 16 février 2016, du 5<sup>e</sup> plan santé-sécurité au travail en agriculture pour la période 2016-2020, bâti à partir d'une connaissance des risques accumulée depuis 40 ans d'exercice dans ce domaine, du travail conjoint mené par la caisse centrale et les équipes de terrain, et des enseignements du plan précédent (2011-2015). Pour le mettre en œuvre, la MSA s'appuie sur un réseau de plus de 740 experts en santé-sécurité au travail – conseillers en prévention, infirmiers santé-travail et médecins du travail – et agents administratifs, soit plus de 1 000 salariés au total.

Il fixe les orientations stratégiques pour mener des programmes d'actions en direction des métiers de l'agriculture et des filières agricoles identifiés comme les plus à risques et met, pour cela, la priorité sur six axes :

- la sécurité au contact des animaux dans les secteurs de l'élevage. 56 % des accidents du travail des exploitants agricoles sont liés aux activités en élevage, notamment bovin. Le secteur équin enregistre également un nombre très important d'accidents ;
- l'exposition au risque chimique. Près de 10 % des salariés sont exposés à des produits chimiques cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques ;
- le machinisme agricole. 17 % des accidents du travail des actifs sont liés à l'utilisation de leurs équipements de travail et 10 % des accidents mortels d'exploitants sont liés à des chutes de hauteur ;
- les risques psychosociaux. 35 à 60 % des travailleurs, dont les actifs agricoles, évoquent des pressions psychosociales au travail ;
- les troubles musculosquelettiques (TMS) qui représentent 90 % des maladies professionnelles reconnues en agriculture (chez les salariés et les non-salariés) ;

- l'employabilité des actifs agricoles. L'allongement de la durée de la vie professionnelle, les accidents professionnels et les accidents de la vie posent des problématiques de maintien en emploi qui doivent être prises en compte.

La feuille de route propose des actions concrètes à mettre en place sur l'ensemble du territoire. Elles ont, pour certaines, été expérimentées et correspondent au mode d'intervention de la MSA fondé sur le conseil, le développement d'une relation de confiance et l'accompagnement pluridisciplinaire des acteurs de l'entreprise et de leurs interlocuteurs naturels (fédérations professionnelles, représentants de salariés, conseil technique, fournisseurs...).

 **En savoir plus: Le bilan du plan santé-sécurité au travail 2011-2015 et le dossier de presse du nouveau plan peuvent être téléchargés sur le site [www.msa.fr](http://www.msa.fr)**

## PRÉVENIR LE SUICIDE EN AGRICULTURE

La MSA a mis en œuvre, fin 2011, un plan national d'actions 2011-2014 construit autour de trois axes : mieux cerner la réalité du suicide chez les exploitants et les employeurs de main-d'œuvre, créer un dispositif d'écoute téléphonique, mettre en place des cellules pluridisciplinaires de prévention (CPP) pour repérer les agriculteurs en difficulté, leur proposer un accompagnement social ou médical, les orienter et assurer un suivi de leur situation.

La présentation des résultats a eu lieu à la CCMSA, en janvier 2016, lors d'une journée institutionnelle consacrée à la prévention du suicide en agriculture. Éléments de bilan :

- d'après une enquête réalisée à la demande de la MSA par l'institut de veille sanitaire (InVS) auprès des exploitants sur les années 2007, 2008 et 2009, 485 suicides ont été enregistrés (417 hommes et 68 femmes). Sur la période analysée, les suicides représentent la troisième cause de décès de cette population, après les cancers et les maladies cardiovasculaires ;
- Agri'écoute, dispositif d'écoute téléphonique, existe depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2014 ;
- 34 MSA sur 35 se sont dotées d'une CPP. Le plus souvent pilotée par l'action sanitaire et sociale et/ou la santé-sécurité au travail autour du service du contrôle médical, acteur prépon-

### MOT-CLÉ

*Agri'écoute est un dispositif d'écoute téléphonique qui fonctionne 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, pour les agriculteurs en situation de souffrance ou de détresse (mal-être, solitude, idées suicidaires...). Ouvert depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2014, il a enregistré, en 2015, 1 219 appels par des écoutants bénévoles de deux associations, SOS Amitié et SOS Suicide Phénix France, qui ont reçu une formation spécifique.*

**101 382**  
accidents et maladies  
professionnelles déclarés  
en agriculture en 2014.

dérant, elle mobilise le personnel de la MSA et travaille en lien avec des partenaires locaux. Elle bénéficie également d'un réseau de sentinelles (élus MSA et des collectivités locales, organismes professionnels agricoles, associations, professionnels de santé...). En 2014, ces cellules ont détecté 1 009 situations de fragilisation.

Ces trois volets vont être repris et développés dans le plan de prévention du suicide 2016-2020 – réalisation de deux enquêtes sur les salariés et non-salariés ; renforcement d'Agri'écoute, adaptation du fonctionnement des CPP à chaque territoire avec le renforcement du rôle des élus dans la détection des situations difficiles.



## Une bibliothèque en ligne pour la prévention agricole

La MSA a lancé à l'occasion du salon international du machinisme agricole 2015 le site Internet « santé-sécurité en agriculture ». Bibliothèque pensée d'abord pour les animateurs santé-sécurité au travail, les enseignants agricoles, les membres des CHSCT (comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) et des CPHSCT (commissions paritaires d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), elle s'adresse aussi à tous les utilisateurs désireux d'avoir accès à une documentation fiable et complète en matière de prévention des risques professionnels. Le site met à disposition plus de 250 documents en téléchargement gratuit.

 **En savoir plus : <http://ssa.msa.fr>**

8

accords de branche et 106 accords locaux en 2015. Ces derniers portent principalement sur les avantages annexes au salaire, l'épargne salariale, la complémentaire santé, l'égalité professionnelle, les instances et les élections représentatives du personnel dont le vote électronique.

## UNE GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES

Déclinaison de la loi du 5 mars 2014, l'accord de branche du 7 avril 2015 de la fédération nationale des employeurs de la MSA (FNEMSA), relatif à la gestion des emplois et des compétences et à la formation continue, est stratégique. Face à l'ampleur des transformations organisationnelles (mutualisations) et des réformes sociales à mettre en œuvre (DSN, Lura...), il formalise la volonté de l'institution d'anticiper l'évolution des métiers en accompagnant ses salariés vers l'acquisition de nouveaux savoir-faire. Une démarche proactive traduite de façon concrète dès 2015 : réalisation dans les caisses d'un diagnostic des écarts entre les situations actuelles et cibles, plan d'action, entretien professionnel pour chaque collaborateur

### MOT-CLÉ

#### INTÉRESSEMENT

*Dans le cadre de l'accord du 13 juin 2013, négocié pour trois ans, tous les organismes ont été éligibles à la part locale d'intéressement.*

*Le montant moyen de la prime par salarié, tous organismes confondus, est de 695€ (671€ en 2014); 9 organismes ont bénéficié d'une prime comprise entre 752€ et 797€ (soit 23% du nombre de bénéficiaires), 15 d'une prime entre 706€ et 748€ (32%), 15 d'une prime entre 610€ et 695€ (38%) et 4 d'une prime entre 478€ et 582€ (7%).*

(définition de son projet et de son parcours). Ce rendez-vous aura lieu tous les deux ans avec un point récapitulatif au bout de six années.

## LE DÉVELOPPEMENT DU TÉLÉTRAVAIL

L'accord FNEMSA du 13 octobre 2015 donne un cadre commun pour la mise en place du télétravail (à domicile ou en espace collectif en dehors des locaux) au sein des organismes MSA (promotion, conditions d'éligibilité, formation, équipements...), ce choix d'organisation restant du ressort de chaque employeur. Côté caisse centrale, les 120 télétravailleurs (soit 13,78 % du personnel) ont été réinterrogés à la rentrée 2015. Des échanges qui se poursuivent en 2016 en vue de l'aménagement de certaines dispositions au regard de l'accord de branche et de leur adaptation au contexte du futur bâtiment de la CCMSA, le Luminem à Bobigny, au 2<sup>e</sup> semestre 2017.



## Un bilan managérial

Le comité des directeurs des ressources humaines a validé le lancement de ce bilan pour tous les cadres encadrants exerçant leurs fonctions à la MSA depuis au moins cinq ans. Il vise à s'assurer qu'ils possèdent les aptitudes attendues au regard d'un référentiel de comportements et des valeurs institutionnelles, puis à proposer des actions de développement individuelles et collectives.

Le dispositif est testé par dix caisses pilotes : Ardèche Drôme Loire, Auvergne, Charentes, Limousin, Maine-et-Loire, Marne Ardennes Meuse, Picardie, Portes de Bretagne, Sud Aquitaine et Sud Champagne. Il fera l'objet d'une évaluation à la fin de l'année 2016 en vue de son déploiement progressif jusqu'en 2018.

5 767

salariés ont suivi 563 sessions de formation et 184 du e-learning, soit + 33 % par rapport à 2014.



## Veille et influence au sein de l'Association internationale de la mutualité

Créée en 1950, l'Association internationale de la mutualité (AIM) regroupe des organismes autonomes d'assurance maladie et de protection sociale opérant sous gouvernance mutualiste. La CCMSA y adhère depuis 1998 ; elle est impliquée dans les groupes de travail sur les « affaires européennes » et sur les « médicaments et dispositifs médicaux ». Différents dossiers y sont abordés comme la révision du règlement de coordination des systèmes de sécurité sociale 883/2004, la révision de la directive sur les dispositifs médicaux, le travail de l'agence européenne du médicament (EMA), l'impact sur les régimes de sécurité sociale du traité transatlantique (TTIP) en cours de négociation entre l'Union européenne et les États-Unis. Au sein de ces groupes de travail sont coordonnées les positions de l'AIM, qui sont ensuite diffusées auprès de la Commission européenne ou des eurodéputés.

Thierry Manten, premier vice-président et délégué titulaire de la CCMSA à l'AIM, a participé aux conseils d'administration et à l'assemblée générale de l'association en juin et novembre 2015.



# 60

collaborateurs de sept organismes MSA ont été mobilisés en 2015 à l'occasion de deux visites d'étude de la CNSS et de trois missions d'expertise de la MSA.

## LES DIX ANS DE L'ENASP

Le 10<sup>e</sup> anniversaire du réseau européen des systèmes de protection sociale agricole (Enasp) s'est déroulé les 4 et 5 novembre 2015 à Berlin. Sa présidence et son secrétariat, confiés à la MSA depuis sa création jusqu'en 2015, ont été transmis à cette occasion à l'organisation allemande SVLFG.

Une conférence sur le thème de la santé et la sécurité en agriculture a été organisée, à laquelle ont pris part Pascal Cormery, Gérard Pelhâte et Philippe Moinard, respectivement président, président d'honneur et président du CPSNS de la caisse centrale. Le panel d'intervenants, composé de scientifiques, d'acteurs de terrain, du directeur de l'Association internationale de la mutualité (AIM) et du directeur de la plateforme européenne de protection sociale (Espip), a mis en exergue l'importance de la prévention pour la santé et le bien-être psychique des travailleurs en agriculture. Ces deux journées ont également permis aux participants d'échanger sur la nouvelle dynamique que souhaite impulser SVLFG afin de rendre le réseau plus visible à l'échelle européenne.

En savoir plus : [www.enasp.eu](http://www.enasp.eu) (site en anglais)

## UN PARTENARIAT SOUTENU AVEC LA TUNISIE

Une convention-cadre de coopération technique a été conclue en décembre 2009, entre la MSA et la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) de Tunisie avec le soutien de l'ambassade de France en Tunisie. Le partenariat instauré vise à conforter l'organisation et la gestion de la sécurité sociale du pays ; il est décliné à travers un programme de coopération pour accompagner la CNSS dans sa démarche d'amélioration et de développement des domaines identifiés comme prioritaires : le système d'information, le contrôle technique et comptable, les flux financiers et la gestion budgétaire, le schéma directeur informatique, la gestion technique des retraites, le recouvrement et le contentieux, la gestion par les processus, la maîtrise des risques et le contrôle externe, et le pilotage. La coopération s'exerce à travers des missions d'expertise de la CCMSA en Tunisie, des visites d'étude de cadres de la CNSS à la CCMSA et dans les caisses, des points téléphoniques de suivi à distance, des échanges dématérialisés d'information.

En 2015, une nouvelle convention cadre triennale, intégrant l'institut français de Tunisie (dépendant de l'ambassade de France), a été signée et un programme d'activités annuel établi par voie d'avenant.

## LA FORMATION DES CADRES FRANCOPHONES À L'EN3S

La MSA intervient à la demande de l'EN3S dans deux cycles d'études à l'intention des responsables et cadres supérieurs des organismes de protection sociale étrangers francophones, le Cegos et le Cifocss. Dans les deux cas, il s'agit de contribuer (en collaboration avec le RSI) à la présentation du système de protection sociale français des indépendants, agricoles et non agricoles, et à permettre aux participants de réfléchir aux stratégies d'extension de la protection sociale de base à ces catégories très rarement couvertes dans leur pays. Or ce sujet est dans la plupart des cas soit à l'agenda politique des gouvernements, soit a fait l'objet de mesures législatives, mais est en attente d'une mise en œuvre concrète. Dans ce cadre, la mission des relations européennes, internationales et de la coopération peut apporter son expérience en matière d'extension de la protection sociale acquise depuis vingt ans au travers de différents projets. ■



# **exemplarité**

La MSA met l'accent sur la sécurisation  
de son activité et sur un engagement social permanent.  
Un gage de confiance et de pérennité.



## PRISES EN CHARGE ET ÉCHÉANCIERS DE PAIEMENT DE COTISATIONS

Trois enveloppes ont été allouées en 2015 pour venir en aide à la filière élevage en permettant la prise en charge des cotisations sociales personnelles et patronales des exploitants et des employeurs de main-d'œuvre des filières bovine (bovins lait, viande et mixte) et porcine: un arrêté, le 3 avril 2015, d'un montant de 7,5 millions d'euros, un second, le 7 août, de 8,5 millions d'euros, et un 3<sup>e</sup>, le 2 octobre, pour un montant de 34 millions d'euros, soit un total de 50 millions d'euros.

Ces prises en charge de cotisations, financées par le fonds national d'action sanitaire et sociale (Fnass) de la MSA, se sont élevées au total à 85 millions d'euros en 2015.

Concernant les échéanciers de paiement, le montant maximum d'encours, soit la somme correspondant aux échéanciers non soldés, avait été initialement fixé à 110 millions d'euros (arrêté du 23 janvier 2014). Dans un arrêté du 24 août 2015, l'enveloppe a été augmentée de 210 millions d'euros, faisant passer ce montant maximum à 320 millions d'euros.

# 24 000

délégués, 980 travailleurs sociaux et 260 conseillers en prévention en prise directe avec les réalités des territoires ruraux et à l'écoute des professionnels du monde agricole.

## DEUX AUTRES MESURES EXCEPTIONNELLES

Le plan de soutien pour la filière élevage adopté lors du conseil des ministres du 22 juillet 2015 a été renforcé par les dispositions suivantes (décret du 28 octobre 2015):

- la réduction de l'assiette minimale en Amexa (assurance maladie des exploitants agricoles) de 800 Smic annuel (7 688 euros en 2015) à 11 % du plafond annuel de la sécurité sociale (soit 4 184 euros pour 2015) pour l'ensemble des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole (y compris les nouveaux installés) percevant des revenus faibles ou déficitaires; cette mesure a représenté en 2015 une moindre émission de cotisations sur la branche maladie des non-salariés agricoles de 48,2 millions d'euros;
- la possibilité pour les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole dont les derniers revenus professionnels sont inférieurs à 11 % du plafond annuel de la sécurité sociale de demander à titre dérogatoire l'application de l'assiette annuelle (en lieu et place de l'assiette triennale) pour le calcul des cotisations dues au titre de l'année 2015 et/ou de l'année 2016; fin 2015, 26 737 demandes d'option avaient été reçues par les caisses de MSA (dont 13 187 pour le secteur élevage), la mesure représentant sur l'année une moindre émission de cotisations pour le régime des non-salariés agricoles de 39,1 millions d'euros.



## La MSA mobilisée face à l'urgence

Dans un communiqué de presse du 10 novembre 2015, le ministre de l'Agriculture a salué la forte mobilisation de l'institution qui a permis de tenir les objectifs de réduction des charges en faveur des agriculteurs en difficulté. Une implication des caisses qui s'est également traduite par une participation aux cellules d'urgences départementales mises en place par les pouvoirs publics, aux côtés de représentants des chambres d'agriculture, centres de gestion, banques, administration fiscale, et de la Banque de France au titre de la médiation du crédit. À partir

de l'analyse globale (économique, financière, sociale) de la situation d'endettement, elles identifient les élevages en difficulté, repèrent les situations prioritaires et définissent des mesures adaptées. Les actions de la MSA consistant également en l'analyse des droits aux prestations légales et extralégales, de base et complémentaires (Rendez-vous prestations), la prévention des risques psychosociaux et du suicide (cellule pluridisciplinaire, Agri'écoute) et des dispositifs d'accompagnement professionnel (Parcours confiance, L'avenir en soi).

## UNE CARTOGRAPHIE NATIONALE DES RISQUES

Établie à partir d'une revue des processus métiers et supports, ainsi que des systèmes d'information, elle identifie l'ensemble des risques pour les organismes de MSA.

Pour sa première année de réalisation, 46 processus de production (identification des individus et des entreprises, santé, famille, retraite, cotisations) ont été examinés. Soit 99 scénarios de risque avec leurs impacts financiers, réglementaires, sur le service client, le risque de fraude, et gradués selon leur fréquence, leur gravité et les actions de maîtrise des risques mises en œuvre. Cette cartographie a été présentée et diffusée au réseau en novembre et décembre 2015 lors de cinq réunions régionales. En 2016, les processus supports et pilotage (ressources humaines, communication...) sont investigués.

## LA PRISE EN COMPTE DE NOUVEAUX RISQUES

Les événements de janvier 2015 ont conduit les pouvoirs publics à approfondir la synergie entre lutte contre la fraude, lutte contre le blanchiment, et le financement du terrorisme. Aussi les ministres compétents ont-ils présenté, le 23 juin 2015 devant le comité national de lutte contre la fraude, le premier plan national de coordination de lutte contre le financement du terrorisme. La MSA est ainsi appelée à une vigilance particulière pour le service de prestations sous conditions de résidence en France ou encore pour le signalement de certains constats réalisés sur le terrain et susceptibles de révéler des circuits de financement clandestins.

Cette actualité a, par ailleurs, amené la MSA, comme toute entreprise accueillant du public, à la plus grande vigilance et au renforcement des sécurités existantes, face au risque d'intrusion notamment. Son nouveau plan 2015-2016 de continuité d'activité met à jour les instructions de 2007 et 2008 qui visaient à répondre à l'éventualité d'une pandémie grippale : maîtrise des risques d'interruption du service, maintien de façon temporaire des prestations de services essentielles, reprise planifiée des activités pour un retour à la normale dans les meilleurs délais et conditions. Il prévoit des scénarios de crise

### MOT-CLÉ

#### **RISQUE**


*C'est celui de ne pas atteindre les objectifs fixés par les dirigeants (qualité de service aux adhérents et partenaires, maîtrise des coûts, engagements pris dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion...).*

*La maîtrise des risques fournit aux dirigeants l'assurance de pouvoir avancer avec confiance et détermination.*

### FOCUS

## LES CONTRÔLES EN AGRICULTURE SIMPLIFIÉS

**Le 19 juin 2015, la députée Frédérique Massat a remis au Premier ministre son rapport sur les contrôles des exploitations agricoles. Celle-ci avait été missionnée pour définir des pistes d'améliorations, en lien étroit avec le monde agricole et les services de l'État. Des propositions pour lesquelles la MSA a œuvré activement et qu'elle porte dans un contexte de crise.**

 En savoir plus : <http://agriculture.gouv.fr/mission-controles-en-agriculture-rapport-final-0>



## 1<sup>er</sup> plan national de sécurité des systèmes d'information (PNSSI)

Validé fin 2015 par le directeur général et l'agent comptable de la CCMSA dans le cadre du comité directeur de l'informatique institutionnelle, le PNSSI 2016-2018 trouve son origine dans les dispositions du décret du 14 octobre 2013 relatif au contrôle interne des régimes obligatoires de base de sécurité sociale et des organismes concourant à leur financement.

Ce document complète le plan national de contrôle interne (PNCI) de la MSA en matière de maîtrise des risques, pour la partie traitant de ceux liés aux systèmes d'information. Une nouvelle feuille de route triennale – un bilan annuel sera réalisé – structurée en cinq axes :

- piloter la sécurité (cadre et gouvernance) ;
- protéger les données sensibles (confidentialité, intégrité, traçabilité) ;
- protéger le système d'information et son fonctionnement (sécurisation des logiciels, matériels et réseaux, amélioration de la disponibilité) ;
- maîtriser les accès (renforcement de leur contrôle : habilitation, identification, authentification) ;
- utiliser le système d'information de façon sûre et conforme (promotion des pratiques de sécurité vers toutes les populations d'utilisateurs).

provoquant l'indisponibilité des ressources humaines, des locaux et/ou des supports logistiques, ainsi que du système d'information et de l'accès aux données. Des fiches pratiques ont été transmises aux caisses de MSA, le 23 décembre 2015, pour qu'elles complètent leur préparation à ces éventualités. Un déploiement qui a fait l'objet d'une journée nationale le 9 février 2016 à la CCMSA.

## RATIONALISATION DU TRAVAIL DES COMMISSIONS DE RECOURS AMIABLE (CRA)

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2015 a fait évoluer la procédure de remise gracieuse (totale ou partielle) des pénalités et des majorations de retard en matière de cotisations et contributions sociales des employeurs et non-salariés agricoles. Une prérogative confiée au directeur dès lors que les demandes portent sur des montants de faible importance, inférieurs ou égaux à un seuil (décret en cours de publication) : 2 % du plafond annuel de la sécurité sociale pour les employeurs (761 euros pour 2015), 1 % pour les non-salariés (380 euros). Ce transfert de compétence entre dans le cadre de la politique d'alignement des législations avec le régime général. C'est aussi dans l'objectif d'harmoniser les pratiques et d'optimiser le pilotage de la gestion des CRA que les 35 caisses ont répondu en 2015 à une enquête nationale sur leurs souhaits d'évolution. Une expression de besoins (automatisation et simplification des processus de gestion et de suivi, sécurisation des informations recueillies par les différents services de la caisse, production de statistiques...) dont les modalités de déclinaison dans les outils du système d'information sont en cours d'étude.



## Les comptes de la MSA certifiés pour la 4<sup>e</sup> année consécutive

Lors de la séance du conseil d'administration de la caisse centrale du 13 mai 2015, les commissaires aux comptes ont présenté leurs rapports et certifié les comptes sociaux et combinés du régime agricole, au titre de l'exercice 2014, pour la quatrième année consécutive. Ils précisent que leur opinion repose sur la qualité :

- du dispositif de contrôle interne, compte tenu du nombre important de flux gérés ;
- du système de pilotage et de coordination ;
- des dossiers de clôture et des travaux de validation des agences comptables.

L'occasion pour le collège de souligner, sur ce dernier point, la capacité du régime à mettre en œuvre les changements de méthodes comptables induits par la réforme du financement en 2014. Un constat de fiabilité qui confirme les efforts entrepris, depuis sept ans, par la CCMSA et l'ensemble des caisses du réseau pour aboutir à une situation satisfaisante et reconnue.

## UN « OSCAR » POUR LE RECouvreMENT

Lancé en 2013, l'outil de suivi du contentieux et de l'activité du recouvrement (Oscar) modernise et simplifie le poste de travail des agents du recouvrement : gestion de portefeuilles avec un système d'alertes pour le déclenchement d'actions spécifiques. Outre les évolutions liées au fonctionnement des commissions de recours amiable, celui-ci fait l'objet de nouveaux développements contribuant à l'amélioration de l'efficacité de l'activité :

- audiences juridictionnelles, pour organiser, archiver et sécuriser l'information sur l'état des dossiers (pièces, notes, conclusions) ;
- CréditSafe, pour suivre, grâce à un système d'alertes mails, les mouvements sur une entreprise enregistrée au tribunal de commerce et publiés au bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (Bodacc) ;
- suivi des difficultés des entreprises, pour évaluer le soutien des caisses de MSA à leurs cotisants, gérer les différentes étapes des mesures (prises en charge de cotisations, échéanciers de paiement, procédures collectives) et faciliter la prise de décisions.

## S'ASSURER DU BON USAGE DU MÉDICAMENT

Pour la sécurité sanitaire des patients et pour des raisons économiques, la MSA est attentive au bien-fondé des prescriptions de médicaments. En raison d'une croissance importante des remboursements constatés au régime agricole pour le Versatis®, un antidouleur normalement réservé au zona, la MSA a lancé depuis 2013 une démarche afin de vérifier la justification médicale de la prescription, conformément à l'autorisation de mise sur le marché (AMM). Un courrier de sensibilisation a été adressé aux prescripteurs (médecins, centres antidouleur) pour leur rappeler l'indication

prévue par l'AMM et le non remboursement du médicament par la MSA hors de celle-ci. Grâce à cette action, 4 000 médecins ont été informés de la nécessité d'un strict respect de l'indication et la progression des demandes de remboursement au régime agricole s'est nettement infléchie; l'économie est estimée à 2,2 millions d'euros entre février 2013 et avril 2015 pour le seul régime agricole. Un travail commun a été initié avec les autres régimes d'assurance maladie pour tirer les enseignements de cette action auprès des pouvoirs publics.



## Un nouveau siège social à l'horizon 2017



En avril 2015, les trois ministères de tutelle ont donné un avis favorable à l'acquisition d'un futur siège social pour la CCMSA. Le conseil d'administration de la caisse centrale, qui avait initié cette démarche, a retenu un site à Bobigny, où sera construit le bâtiment Luminem, choix approuvé par les instances du personnel.

La première motivation de ce déménagement est économique. Les pouvoirs publics imposent une réduction importante des dépenses de fonctionnement dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion ; or, le poids des charges de loyer et locatives de l'immeuble des Mercuriales représente près de la moitié de celles-ci. Les projections établies permettront une diminution des charges de 83€ par m<sup>2</sup> aujourd'hui, à environ 40€. Dans une démarche écologique et responsable, la conception du bâtiment vise l'obtention des certifications haute qualité environnementale (HQE) et BREEAM, gages

d'une réduction des dépenses énergétiques. Le projet d'implantation à Bobigny fournit l'opportunité d'un mouvement associant le personnel. Accompagnée sur les différents volets préalables au déménagement, la CCMSA a réuni une communauté de salariés pour explorer diverses thématiques : nouveaux modes de travail, outils digitaux, usages et aménagements des espaces, transport et accessibilité, services aux collaborateurs, responsabilité sociale de l'entreprise. Entretien, ateliers, enquêtes en ligne, blog concourent également à cette démarche participative. Des réflexions ont parallèlement été lancées, avec notamment l'appui du contrôle de gestion, des services généraux et juridiques de l'entreprise : gardiennage, restauration, mobilier, politique d'archivage... La livraison est prévue en mai 2017, le déménagement au cours de l'été.

925

emplois de personnes  
en situation de handicap,  
en équivalent temps plein  
(ETP) au 31 décembre  
2015 dans le réseau,  
dont 40 ETP à la CCMSA.

## PROGRESSION DE L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

En 2015, la MSA affiche une progression avec un taux d'emploi direct de 6,44 % (moyenne nationale) et un taux d'emploi consolidé de 8,46 %. Toutes les caisses ayant atteint au moins le taux de 6 %, aucune contribution n'a été payée à l'Agefiph. Pour autant, l'effort sur le recrutement, des jeunes en particulier, doit être poursuivi car 52 % des salariés handicapés ont plus de 50 ans et 10 % plus de 60. Après une phase de diagnostic, une expérimentation est actuellement menée avec six organismes de MSA (Alsace, Côtes Normandes, Languedoc, Nord-Pas de Calais, Provence Azur et Agora) pour développer le recrutement par l'alternance, thème qui a fait l'objet de la journée Défi'handicap du 16 décembre 2015. Des fiches techniques et des outils vont être mis à disposition pour accompagner le déploiement de cette forme de recrutement.

À l'occasion de cette journée, les MSA Mayenne-Orne-Sarthe, Auvergne et Berry-Touraine ont chacune reçu un trophée (œuvre unique réalisée par l'atelier artistique de l'Esat – établissement et service d'aide par le travail – de Ménilmontant) pour leur mobilisation sur le handicap.

Une réflexion a par ailleurs été lancée pour l'insertion de salariés en situation de handicap psychique. Avec le soutien de l'Agefiph et le concours du cabinet DFD Consulting, une journée nationale Défi'handicap a réuni le réseau le 15 septembre 2015. Le 4 décembre, la CCMSA a accueilli une cinquantaine de grandes entreprises françaises (Air France, Fnac, Bouygues, fédération de l'industrie du médicament, union de l'industrie minière, groupement des assurances, Agirc-Arrco, Alcatel-Lucent...) réunies par l'Agefiph sur ce thème. Une première pour la MSA, sollicitée en vue d'expliquer ce qu'elle avait mis en place dans ce domaine.

## L'IMPACT DES ACTIONS DE LA MSA SUR L'EMPLOI DANS LES TERRITOIRES RURAUX

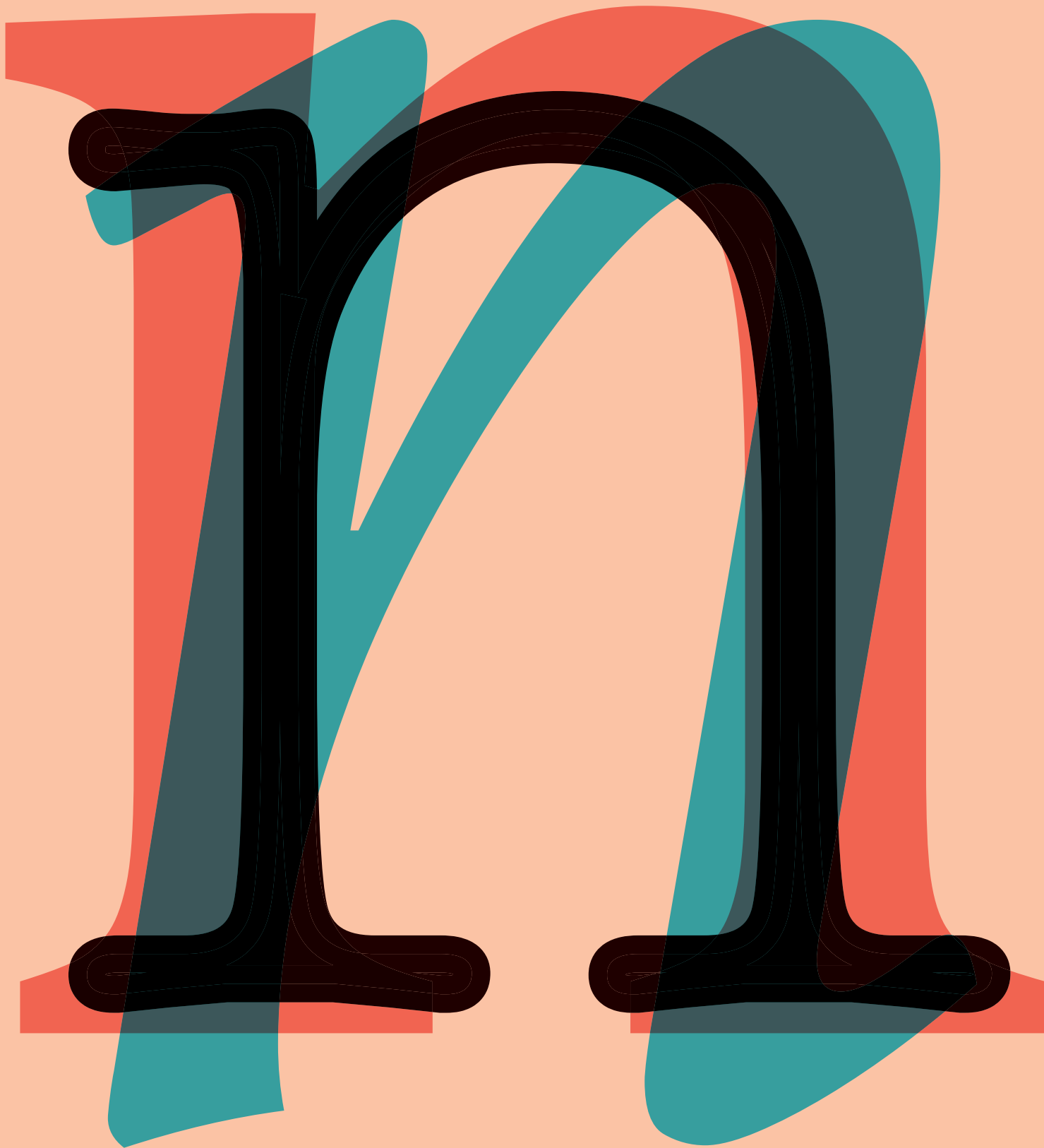
La MSA conduit, avec l'implication de ses élus, des interventions dans des domaines aussi diversifiés que la prévention santé et l'animation du territoire, l'accompagnement et le développement des publics et des territoires fragiles. La caisse centrale, avec l'appui du cabinet Figuris, a souhaité mettre en avant cet apport particulier à la société française, et a évalué et chiffré, en premier lieu, la richesse apportée par les actions de terrain – un euro investi crée de 3 à 8 euros de résultats selon les actions – puis, en second lieu, les emplois créés par trois réseaux associatifs nationaux créés par la MSA, en recourant à la méthodologie de la comptabilité universelle®. A été mesurée la valeur apportée par le nombre d'emplois créés au travers des Marpa (maisons d'accueil et résidence pour l'autonomie, hébergeant des personnes âgées), Solidel (accueil, hébergement, accompagnement à la vie sociale de personnes en situation de handicap) et Laser emploi (insertion de personnes éloignées de l'emploi par l'activité économique et services à la personne).

Des résultats qui confortent l'utilité de ces actions, attestent de la capacité à créer de la MSA et du rôle de ses élus, facilitateurs de projets grâce à leurs réseaux. ■

100

unités de contrat  
conclues avec le secteur  
protégé représentant  
la valeur de 100 ETP  
(entretien, imprimerie,  
courrier, saisie  
de masse...).

	Marpa	Solidel	Laser emploi	Totaux
Emplois directs	1 078 ETP	• 261 ETP permanents • 1 273 ETP travailleurs handicapés	• 378 ETP • 4 890 ETP accompagnés	7 880 ETP
Emplois indirects	378	224	575	1 177
Emplois induits	110	99	365	574
Valeur ajoutée de tous les emplois	63 millions d'€	53 millions d'€	170 millions d'€	286 millions d'€



# **nouveau mandat**

2015 est évidemment synonyme d'élections en MSA.  
Ce moment, porteur d'un nouvel élan, constitue  
une occasion pour illustrer les valeurs mutualistes  
de l'institution.

## ÉLECTIONS 2015: UN RÉSEAU D'ÉLUS RECONSTITUÉ...

Du 12 au 27 janvier 2015, plus de 800 000 adhérents (soit 31 % des 2 675 157 électeurs) ont élu, pour cinq ans, 24 000 délégués cantonaux (parmi 61 136 candidats, soit 23 pour 1 000 électeurs), lors du 18<sup>e</sup> scrutin des élections de la MSA. Ces élus de terrain (250 en moyenne par département) se répartissent comme suit : 9 681 pour le 1<sup>er</sup> collège (exploitants), 10 767 pour le deuxième collège (salariés), 3 632 pour le 3<sup>e</sup> collège (employeurs de main-d'œuvre).

Pilier de la gouvernance mutualiste depuis 1949, cet exercice de la démocratie sociale – exemplaire dans la sphère des organisations professionnelles – s'est poursuivi par la réunion, du 27 février au 3 avril, des assemblées générales électives des caisses de MSA, à l'occasion desquelles les délégués ont élu leurs 1 071 administrateurs : 327 du 1<sup>er</sup> collège, 436 du 2<sup>e</sup> collège, 218 du 3<sup>e</sup> collège auxquels s'ajoutent les 90 représentants désignés par les unions départementales des associations familiales (Udaf), soit 1 071 administrateurs au total. Enfin, les 476 représentants des administrateurs à l'assemblée générale de la CCMSA du 28 mai ont désigné les 27 membres du nouveau conseil central d'administration (9 du 1<sup>er</sup> collège, 12 du 2<sup>e</sup> collège, 6 du 3<sup>e</sup> collège, auxquels s'ajoutent deux administrateurs désignés par l'union nationale des associations familiales – Unaf) qui a nommé en son sein, lors de sa première réunion le même jour, Pascal Cormery (1<sup>er</sup> collège), son président, Thierry Manten, son 1<sup>er</sup> vice-président (2<sup>e</sup> collège CFE-CGC), ainsi que les membres du bureau.

# 36 ANS

c'est l'âge du plus jeune président de caisse de MSA (1<sup>er</sup> collège). Le plus jeune 1<sup>er</sup> vice-président a 47 ans (2<sup>e</sup> collège).

### FOCUS

#### UNE FÉMINISATION CROISSANTE

**29,4 % des délégués sont des femmes (6 227 : 27,8 % pour le 1<sup>er</sup> collège, 31,8 % dans le 2<sup>e</sup> collège, 15,5 % au 3<sup>e</sup> collège), un chiffre en augmentation de 1,1 % par rapport à 2010. À signaler qu'après avoir marqué le pas entre 2005 et 2010, le pourcentage de femmes parmi les délégués du 1<sup>er</sup> collège a augmenté de deux points en 2015.**

**Leur présence au sein des conseils d'administration progresse régulièrement depuis 40 ans pour atteindre 28,8 % en 2015 : 27,5 % en 2010, 27,1 % en 2005, 22,6 % en 1994, 17 % en 1984, 7,2 % en 1974.**

**La féminisation dans le binôme président/1<sup>er</sup> vice-président recule légèrement par rapport à 2010. Parmi les 35 présidents de conseils d'administration, huit sont des femmes (deux nouvelles élues et six réélues, soit 23 %). Elles étaient 11 présidentes en 2010.**

**Sur les 35 1<sup>ers</sup> vice-présidents, cinq sont des femmes, toutes nouvelles élues (14 %). Elles étaient 6 en 2010.**

**Le conseil central d'administration, lui, comprend 12 femmes et 17 hommes, soit un taux de 41 %.**



## ...et largement renouvelé

	Nombre de nouveaux élus	Taux de renouvellement
Administrateurs centraux	13 sur 27	48,15 %
Présidents	17 sur 35	48,57 %
1 <sup>ers</sup> vice-présidents	24 sur 35	68,57 %
Administrateurs	388 sur 981	39,55 %
Délégués	10 827 sur 24 080	44,96 %



## LE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est composé de 29 membres (27 administrateurs élus par l'assemblée générale de la CCMSA du 28 mai 2015 et deux désignés par l'Union nationale des associations familiales) :

1. Dominique Marmier, vice-président, représentant des familles, MSA de Franche-Comté
2. Colette Delamarre, 1<sup>er</sup> collègue (exploitants et chefs d'entreprises agricoles non employeurs de main-d'œuvre), MSA Portes de Bretagne
3. Chantal Gonthier, 1<sup>er</sup> collègue, MSA Sud Aquitaine
4. Régis Jacobé, vice-président, 1<sup>er</sup> collègue, MSA Marne Ardennes Meuse
5. Didier Cuniac, 2<sup>e</sup> collègue (salariés d'exploitations agricoles, d'entreprises de transformation, d'organismes professionnels agricoles), MSA Midi-Pyrénées Nord
6. Brigitte Ménil, 2<sup>e</sup> collègue, MSA Île-de-France
7. Rémy Guilleux, représentant des familles, MSA Côtes Normandes
8. Gérard Foulquier, 2<sup>e</sup> collègue, MSA Grand Sud
9. Pascal Cormery, président, 1<sup>er</sup> collègue, MSA Berry-Touraine
10. Claire Ramat, 2<sup>e</sup> collègue, MSA Île-de-France, remplacée (en mai 2016) par Michel Robinet, 2<sup>e</sup> collègue, MSA Nord-Pas de Calais
11. Philippe Moinard, 3<sup>e</sup> collègue (employeurs de main-d'œuvre agricoles), MSA Sèvres-Vienne
12. Anne Gautier, vice-présidente, 3<sup>e</sup> collègue, MSA de Maine-et-Loire
13. Robert Caldayroux, 2<sup>e</sup> collègue, MSA Auvergne
14. Patricia Coetsier, 2<sup>e</sup> collègue, MSA Nord-Pas de Calais
15. Georges Vergnes, 1<sup>er</sup> collègue, MSA Midi-Pyrénées Nord
16. Isabelle Paux, 1<sup>er</sup> collègue, MSA de Picardie
17. Gérard Liboutet, 2<sup>e</sup> collègue, MSA du Limousin
18. Jean-François Fruttero, 3<sup>e</sup> collègue, MSA Dordogne, Lot et Garonne
19. Christian Schneider, 1<sup>er</sup> collègue, MSA d'Alsace
20. Philippe Panel, 1<sup>er</sup> collègue, MSA Auvergne





- 21. Marie-Claude Salignon, 3<sup>e</sup> collège, MSA Alpes Vaucluse
- 22. Pierre Berthelot, 2<sup>e</sup> collège, MSA Sèvres-Vienne
- 23. Anne-Marie Grallet, 3<sup>e</sup> collège, MSA Lorraine
- 24. Thierry Manten, 1<sup>er</sup> vice-président, 2<sup>e</sup> collège, MSA de Picardie
- 25. Patricia Saget-Castex, 2<sup>e</sup> collège, MSA Midi-Pyrénées Sud
- 26. Éric Van Daele, 2<sup>e</sup> collège, MSA Loire-Atlantique – Vendée
- 27. Béatrice Barbeau, 1<sup>er</sup> collège, MSA Loire-Atlantique – Vendée
- 28. Claude Bertolotti, 3<sup>e</sup> collège, MSA Grand Sud
- 29. Isabelle Ouedraogo, 2<sup>e</sup> collège, MSA Berry-Touraine

## FOCUS

### THIERRY MANTEN, 1<sup>ER</sup> VICE-PRÉSIDENT DE LA CCMSA

**Salarié du Crédit Agricole Brie Picardie, il succède à Jean-François Belliard, animé par la même volonté de « bâtir une cohésion entre les composantes, salariés et non-salariés, dans le cadre d'un travail d'équipe avec le président ». Une mission pour laquelle il s'appuie sur 15 années d'expérience d'élus locaux MSA :**

- 1999 : délégué cantonal de la MSA de la Somme ;
- 2000 : administrateur et président par alternance du comité d'action sanitaire et sociale de la caisse (jusqu'en 2005) ;
- De 2005 à 2006 : 1<sup>er</sup> vice-président de la MSA de la Somme ;
- De 2006 à 2008 : 1<sup>er</sup> vice-président de la fédération des MSA de Picardie ;
- Depuis 2008 : 1<sup>er</sup> vice-président de la MSA de Picardie (Aisne, Oise, Somme).

## L'ACCUEIL DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

221 d'entre eux, représentant 30 caisses de MSA, ont participé, de septembre à décembre 2015 à la caisse centrale, à cinq séminaires d'intégration. Une mise en situation entamée dès les 4 et 5 juin 2015 par les 29 administrateurs centraux et se déroulant en trois séquences thématiques d'une demi-journée : panorama de l'organisation (histoire, régime, financement) et des enjeux (économiques et sociétaux) de la protection sociale, tour d'horizon des réformes (DSN, Lura, prime d'activité, Puma, projet de loi de modernisation du système de santé, Tesa...) et des dossiers politiques en cours (COG 2016-2020), fonctionnement de la gouvernance mutualiste propre au régime agricole (structures et instances, comités et commissions). Les interventions ont été ponctuées par des moments d'échanges au cours desquels chacun a pu obtenir des précisions, faire part de ses observations ou partager son expérience avec ses homologues des autres caisses.



### La campagne de formation du nouveau mandat

Déclinées par la CCMSA, les orientations du dispositif de formation des élus pour la mandature 2015-2020 ont été définies par la commission de l'action mutualiste, instance nationale en charge de la gouvernance MSA, en lien avec les caisses :

- donner la priorité aux élus qui font leur première expérience du mandat ;
- encourager l'apprentissage progressif à travers des parcours gradués adaptés aux niveaux de responsabilité ;
- enrichir les connaissances autour de la protection sociale, de la MSA et de l'environnement institutionnel (territoires et agriculture) ;
- développer les compétences opérationnelles (piloter et travailler en équipe, agir sur le terrain, développement personnel et communication).

Les élus responsables de formation se sont réunis le 24 juin 2015 à la caisse centrale pour lancer cette campagne quinquennale d'acculturation et de professionnalisation de l'ensemble des élus de la MSA.



Première dans l'histoire de l'institution, ce séminaire a permis une mise à niveau des bases et références nécessaires à la compréhension et au partage du positionnement de la MSA dans son environnement. L'occasion de préciser le rôle des administrateurs (dans le cadre du conseil d'administration, à l'extérieur et vis-à-vis des adhérents) et de leur faciliter l'entrée dans le mandat en les rendant rapidement opérationnels.

## LES PRÉSIDENTS DE CAISSES DANS LA MÊLÉE

Accompagnés de leurs 1<sup>ers</sup> vice-présidents et directeurs, tous se sont retrouvés sur les bancs du centre national du rugby à Marcoussis, les 14/15, 19/20 et 26/27 janvier 2016, sur le thème « travailler et réussir ensemble dans un contexte évolutif ». Objectif : impulser une dynamique de travail collectif à l'équipe dirigeante des caisses de MSA en renforçant la coopération dans le respect et la complémentarité de chacun des trois responsables : préparation du conseil d'administration, fixation des priorités politiques, animation du réseau des élus, représentations externes...). Des valeurs et un fonctionnement en commun pour transformer l'essai.

## DÉLÉGUÉS: UNE NOUVELLE DYNAMIQUE EN PRÉPARATION

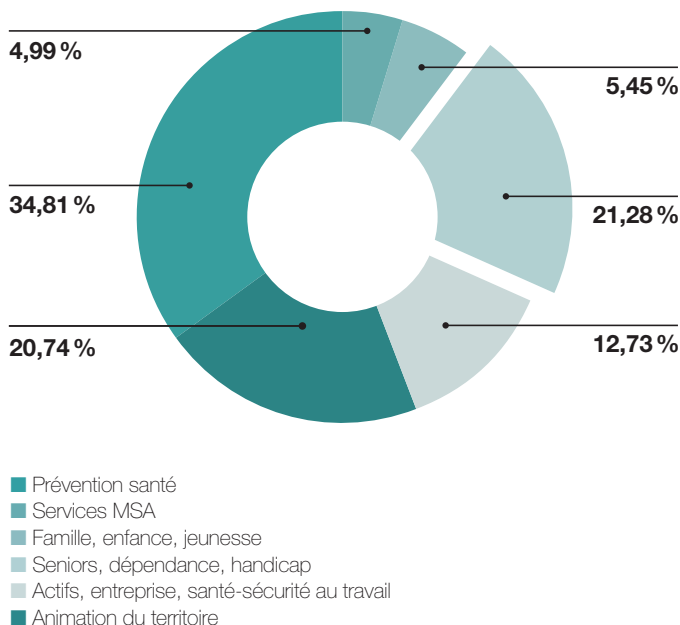
2015, année électorale, est à plusieurs égards charnière pour l'activité du réseau des délégués qui a connu un important renouvellement. Le recensement des actions de l'échelon local, mené tous les ans par le département de la vie mutualiste, permet de mettre en lumière une partie des évolutions à l'œuvre :

- sur les 28 caisses interrogées, 1 485 actions sur les territoires impliquant des délégués ont été recensées (soit 53 actions par caisse en moyenne, contre 64 en 2014), attirant 75 600 bénéficiaires (soit 2 700 bénéficiaires par caisse, contre plus de 4 000 en 2014) ;
- près de 5 000 élus<sup>(1)</sup> s'y sont impliqués (177 élus<sup>(1)</sup> impliqués par caisse, contre 293 en 2014), pour un temps total de bénévolat de 24 800 heures (990 heures de bénévolat par caisse, contre plus de 2 000 heures en 2014) ;
- 70 % des échelons locaux comptent au moins une action dans laquelle se sont impliqués des élus (contre 82 % en 2014).

Parmi les raisons de la baisse de ces indicateurs, la plus évidente est le renouvellement des délégués, et par conséquent la mise en place d'une nouvelle dynamique : formation, réorganisation, projets. Les caisses de MSA ont en effet consacré beaucoup d'efforts à former et informer leurs nouveaux délégués : sur les 28 caisses interrogées, on dénombre 927 réunions, rassemblant 12 700 délégués<sup>(1)</sup> et 1 800 présidents d'échelon local\*, pour un total de 65 000 heures de temps consacré par ces élus. Cela représente en moyenne 33 réunions par caisse, pour 520 élus et 2 330 heures de temps consacré.



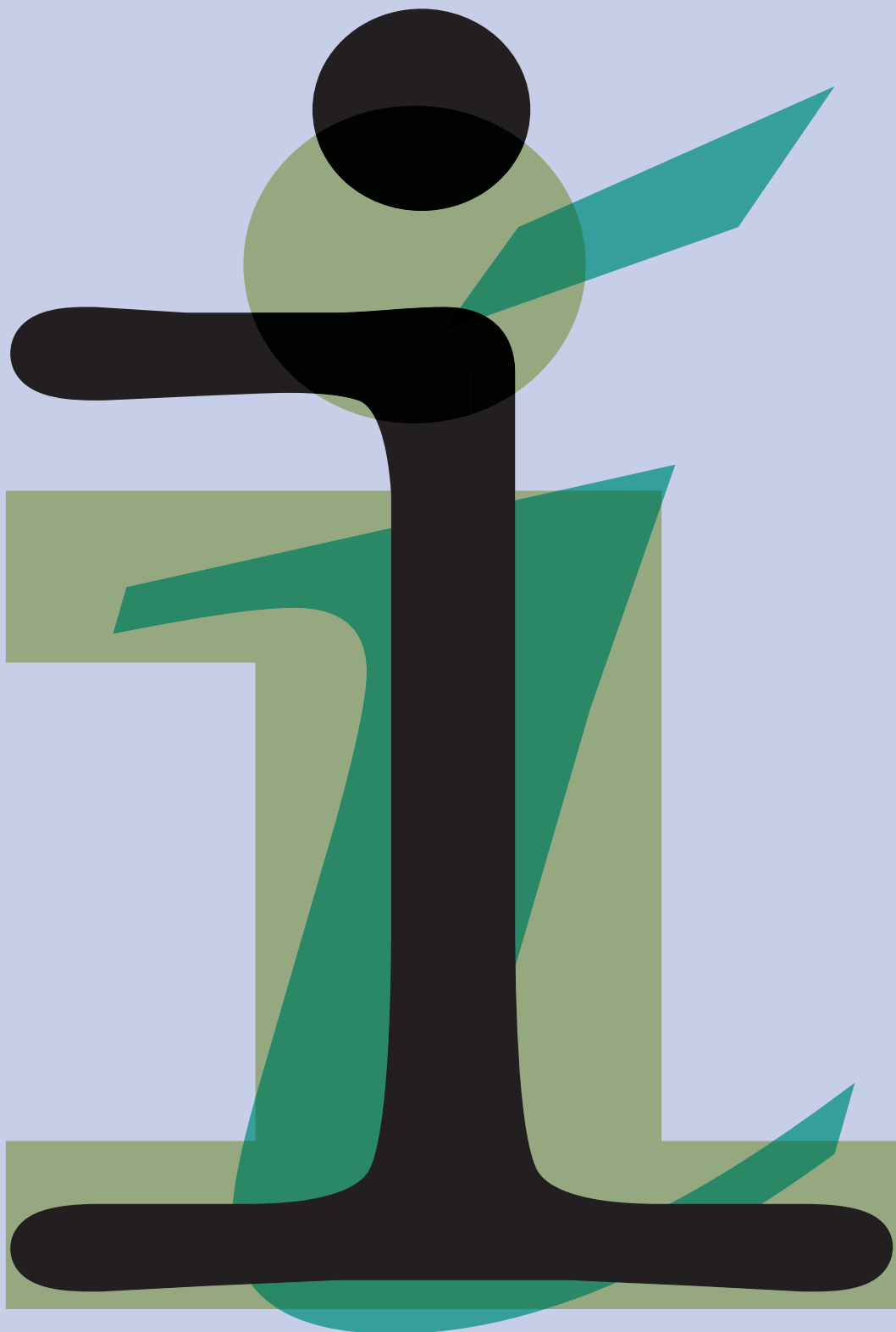
### DOMAINES D' ACTIONS IMPLIQUANT DES DÉLÉGUÉS



La réduction des moyens et la réforme territoriale sont également des facteurs importants puisqu'elles ont encouragé les caisses à réorganiser leur réseau et à repenser les formes d'animation : baisse du nombre d'échelons locaux (33 en moyenne par caisse, contre 38 en 2014) à la suite de regroupements et animation des territoires de plus en plus menée dans un périmètre plus large que l'échelon local (bassin d'agence, voire département).

Enfin, les domaines d'actions dans lesquels les élus s'investissent évoluent sensiblement. Du point de vue de l'implication des élus, deux cibles ont vu leur nombre d'actions progresser nettement : la prévention santé (+ 10 points) et, dans une moindre mesure, les seniors, la dépendance et le handicap (+ 2,3 points). Des sujets qui doivent en partie leur succès aux campagnes portées au niveau national (en prévention santé, on pense notamment à la prévention du suicide, pour laquelle les élus s'impliquent fortement). Le constat global est ainsi celui d'un effort de formation remarquable, doublé d'une activité qui demeure importante en première année de mandat. ■

(1) Les chiffres présentant l'implication des élus (que ce soit dans les actions locales ou les réunions d'information et de formation) sont des chiffres cumulés, c'est-à-dire que des élus peuvent avoir participé à plusieurs actions et/ou plusieurs réunions, et donc être comptabilisés plusieurs fois.



# innovation

Élaborer des réponses nouvelles pour satisfaire des besoins nouveaux. Une méthode évidente pour la MSA qui utilise son savoir-faire pour créer des solutions originales.

## UNE BULLE D'AIR POUR LES AIDANTS FAMILIAUX

En 2011 en Savoie, est née Bulle d'air, une formule innovante de répit à domicile, s'inspirant du baluchonnage québécois, pour les aidants. Mise en place par MSA Services Alpes du Nord, elle a nécessité, au préalable, un important travail d'ingénierie et s'est ensuite étendue à l'Isère et à la Haute-Savoie. Le pari est maintenant de modéliser le service afin d'essaimer sur d'autres territoires. C'est pourquoi l'association Répit-Bulle d'air, la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), la CCMSA et la MSA Alpes du Nord ont engagé, en 2014 pour une durée de trente mois, un projet de recherche action. Avec un triple enjeu : accompagner et ajuster le développement de l'activité pour atteindre, en 2016, un niveau de 60 000 heures de baluchonnage dans les Alpes du Nord et éprouver la durabilité de Bulle d'air ; analyser le dispositif, son impact, sa pertinence et ses conditions de déploiement ; favoriser l'essaimage en produisant des références et des outils à destination des porteurs de projet. Deux séminaires se sont tenus – l'un à Bagnolet en mars 2015, l'autre à Bourgoin-Jallieu en février 2016 – et une nouvelle rencontre aura lieu à l'automne 2016 dans la perspective de la production d'un guide méthodologique recensant les conditions de faisabilité et de développement d'un tel service.

 En savoir plus : [www.repit-bulledair.fr](http://www.repit-bulledair.fr)



## LES JEUNES FONT LEUR CINÉMA

Imaginée par l'Association de vacances de la Mutualité agricole (AVMA) en relation avec la direction du développement sanitaire et social de la CCMSA, l'initiative « Les jeunes font leur cinéma » a été programmée au cours de l'été 2015. Elle s'inscrit dans une démarche de soutien à la parentalité, au travers de la vision des enfants. Une équipe de neuf étudiants de l'école de cinéma l'Eicar de Paris a réalisé avec les jeunes des courts-métrages sur cette thématique qui ont pour décor cinq des dix villages vacances de l'AVMA : « Beg Porz » à Moëlan-sur-Mer, « Les Quatre Vents » à Noirmoutier, « Lou Capitelle » à Voguë, « Port aux Rocs » au Croisic et « Sweet Home » à Cabourg.



## Tchat jeunes et addictions

La MSA a identifié comme enjeu de santé majeur la prévention des addictions chez les jeunes. Pour mieux les sensibiliser aux risques, répondre à leurs questions et les aider à mieux prendre en charge leur santé, elle a organisé en mars 2015 un tchat sur ce thème. Des experts en addictologie ont répondu en direct aux questions que se posent les jeunes ou leur entourage

sur ces sujets : consommation excessive d'alcool (*binge drinking*), arrêt du tabac et prise de poids, risques liés à la cigarette électronique et à la chicha/narguilé, dépendance face à la consommation de ces substances...

 En savoir plus : transcription de ce tchat sur [http://livee.com/chat/msa/s\\_380603](http://livee.com/chat/msa/s_380603)

## UNE OFFRE EN LIGNE COMPLÈTE

L'environnement administratif se transforme et les services publics numériques se développent inexorablement – disponibilité, rapidité et simplification pour les utilisateurs ; qualité du service, efficacité et gains de productivité pour les organismes qui les déploient.

Face aux évolutions des usages, des attentes des adhérents (accessibilité) et des exigences des pouvoirs publics en la matière, la MSA s'est inscrite elle aussi dans cette mouvance en construisant une offre digitale complète. Une occasion d'élargir la palette des possibles dans sa relation avec les adhérents. Pas question en effet d'agir au détriment de certaines populations ou de certains territoires – cette relation doit assurer l'équité et l'égalité d'accès aux droits. L'accueil physique, l'échange téléphonique restent présents aux côtés d'une offre digitale qui se développe pour coller aux demandes et aux pratiques de nombreux adhérents. De plus, les obligations à la dématérialisation pour certaines démarches se généralisent : la déclaration des revenus professionnels au-delà de 10 000 euros, la déclaration sociale nominative ou encore les démarches à accomplir pour bénéficier de la prime d'activité mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2016... Ces obligations peuvent être perçues par certains comme une contrainte et nécessitent un accompagnement des populations concernées, parfois éloignées ou réticentes aux usages Internet. Les MSA organisent pour cela des réunions d'information ou proposent des rendez-vous pour familiariser les adhérents aux services en ligne.

### MOT-CLÉ

**« MON ESPACE PRIVÉ » :**  
***C'est, sur les sites MSA, la rubrique qui permet d'accéder aux services en ligne institutionnels et de contacter sa caisse, en toute sécurité. Une fois inscrit, l'adhérent peut se connecter à tout moment, effectuer ses démarches en ligne et utiliser les différents services.***

## PARTAGER UNE « CULTURE DIGITALE »

Réussir le déploiement des services en ligne, c'est aussi s'assurer que les collaborateurs MSA partagent les enjeux de la dématérialisation, maîtrisent l'offre disponible et se positionnent en promoteurs de cette offre vers les publics externes. D'où le lancement, en septembre 2015, d'une campagne de communication interne spécifique vers l'ensemble des collaborateurs. Des explications sur les enjeux et les perspectives de la dématérialisation, des dispositifs d'information, des formations, des événements consacrés au partage de la culture digitale et à la relation en ligne, des présentations... se mettent en place pour sensibiliser et mobiliser les salariés, les administrateurs et délégués.

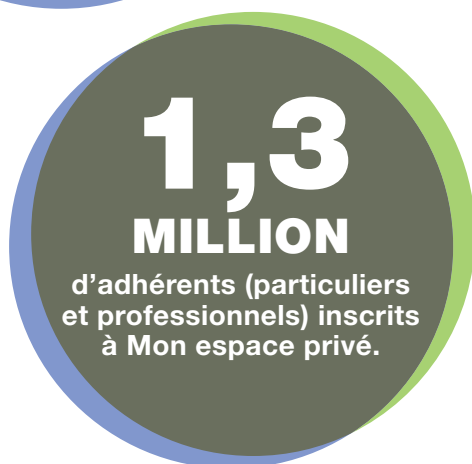
## APPLICATION MOBILE « MA MSA & MOI »

Une nouvelle version a été lancée. Gratuite, elle propose à tous les adhérents particuliers de la MSA de retrouver des services de leur espace privé sur leur téléphone mobile. Elle est dotée d'une nouvelle ergonomie, d'un nouveau design et de fonctionnalités supplémentaires. Elle permet de consulter, depuis son smartphone, tous les paiements concernant les remboursements santé, les indemnités journalières, les prestations famille, les prestations logement, la retraite, les prestations d'action sociale, les pensions

### FOCUS

#### L'OFFRE DE SERVICES EN LIGNE S'ÉTOFFE RÉGULIÈREMENT

**L'aide au logement peut être demandée en ligne, depuis l'espace privé. Dans une volonté de simplification des démarches, certaines pièces justificatives ne sont plus nécessaires à la constitution du dossier. Elles doivent cependant être conservées pour un éventuel contrôle de la MSA (10 % des demandes). Et dans ce cas, elles pourront être notamment envoyées en ligne. En outre, une simulation anonyme, accessible depuis la partie publique du site de la caisse de MSA, permet d'estimer le montant de l'aide au logement à laquelle le demandeur peut prétendre. Dans la perspective de l'entrée en vigueur de la prime d'activité au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la MSA a lancé, fin 2015, une campagne d'information auprès des bénéficiaires potentiels. Elle a proposé un simulateur sur les sites Internet des caisses, permettant à l'internaute de voir s'il était éligible à la prime d'activité et d'en connaître le montant. Début 2016, la demande de la prestation était possible en ligne.**



d'invalidité et les rentes accidents du travail, d'effectuer une simulation de droit à une couverture santé complémentaire (CMU-C ou aide à la complémentaire santé) et de suivre l'actualité de la MSA. Nouveauté : les adhérents peuvent visualiser, télécharger et envoyer par e-mail leurs décomptes de remboursements santé, ainsi que leur attestation de droit maladie qui peut être utilisée, dans certains cas, en lieu et place de l'attestation Vitale. L'application est disponible sur AppStore et Google play.

## OPTIMISER LE RECOURS CONTRE TIERS

Un geste citoyen, responsable et solidaire pour concourir à la bonne gestion du système de santé. C'est le message que la MSA a souhaité transmettre en préparant en 2015 une campagne de sensibilisation en direction des assurés et des partenaires pour les alerter, en cas d'accident causé par un tiers, sur la possibilité de récupération, auprès de l'assurance du responsable, des dépenses de santé que l'assurance maladie a prises en charge. Les assurés sont invités à déclarer leur accident à la MSA pour qu'elle puisse exercer un recours contre tiers. Le coût des soins (frais médicaux et d'hospitalisation, médicaments, indemnités journalières...) sera alors supporté par l'assurance du responsable de l'accident et non par la collectivité. De plus, dans certains cas, l'assuré peut également prétendre à la prise en charge de frais complémentaires non couverts par l'assurance maladie, voire à la réparation de certains préjudices personnels.

## FAVORISER LA CHIRURGIE AMBULATOIRE

Permettre au patient ayant subi une intervention de rentrer chez lui le jour même, c'est le principe de la chirurgie ambulatoire, déjà largement pratiquée pour traiter certaines pathologies courantes. Pour accompagner le développement encore insuffisant de ce mode de soins, notamment en milieu rural, la MSA s'est investie sur quelques territoires expérimentaux, en lien avec des agences régionales de santé et l'association française de chirurgie ambulatoire. L'initiative s'appuie sur un dispositif d'information et de communication auprès des assurés pour mieux leur faire connaître cette alternative à l'hospitalisation complète et son intérêt (retour dans son environnement familial et social le jour de l'intervention, économies de santé pour la collectivité), et auprès des professionnels de santé libéraux et des équipes hospitalières pour renforcer la coordination entre les acteurs autour du patient. Le bilan de cette expérimentation est en cours et, dans la perspective d'une extension, la MSA sera vigilante aux possibilités d'accès aux soins de ville des patients sur leur territoire et aux conditions de leur retour à domicile.

### LES SERVICES INTERNET MSA EN 2015

	2015	Évolution par rapport à 2014
Sites Internet – visites	24 380 994	+47 %
Sites Internet – pages vues	56 589 938	+39 %
Mon espace privé – nombre d'inscrits	1 373 493	+22 %
Mon espace privé – pages vues	23 942 811	+15 %
Mon espace privé – démarches effectuées	15 558 201	+19 %
Application mobile – téléchargements	60 190	+65 %
Application – connexions	740 361	+14 %

## RANIMER LA CULTURE DE L'INNOVATION

L'offre de services, son périmètre et son développement ont connu à la MSA, ces dernières décennies, des évolutions diverses en termes de stratégie, d'activité... Un cadre institutionnel sécurisé existe aujourd'hui :

- les actes fondateurs du groupe MSA, dans ses deux composantes – service public et activités développées par les MSA Services – ont été diffusés en 2013 ;
- une fédération nationale de l'offre de services (Fnos MSA) a été créée cette même année pour animer le réseau.

Plus de 200 structures interviennent sur les territoires et le champ couvert est large : téléassistance, formation, tutelles, services à la personne, aux entreprises... À côté de services classiques, des activités d'ingénierie sociale ou d'évaluation d'établissements médico-sociaux ont par exemple été développées.

Pour continuer d'aller de l'avant, cap sur l'innovation ! La Fnos MSA a organisé, au cours du 2<sup>e</sup> trimestre 2015, cinq réunions régionales pour les directeurs des MSA et MSA Services. Elles ont permis à chacun de présenter son offre et à tous de réfléchir à l'organisation, à l'animation du réseau et aux problématiques rencontrées. Une conférence-débat animée par Benjamin Zimmer, directeur de l'association Silver Valley, a favorisé les échanges sur la place de l'innovation dans l'offre de services MSA.



Depuis, un cercle de réflexion, composé d'un petit nombre de participants du réseau volontaires et animé par un intervenant extérieur, a été lancé. La restitution des premiers travaux de ce laboratoire d'idées a eu lieu à l'occasion de la journée nationale de l'offre de services du 10 mai 2016.

## UNE INFORMATION MUTUALISÉE

Ouvert le 24 juin 2015, le site intranet de l'offre de services MSA répond à une attente manifestée par les caisses et les MSA Services. Il met à leur disposition un espace de présentation du réseau, des outils utiles pour assurer le développement de l'offre MSA, les résultats des activités de veille sur l'innovation.

D'abord accessible sur habilitation, il est ouvert à l'ensemble des salariés MSA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Plus de 2 200 documents avaient été téléchargés au 31 décembre 2015.



### FOCUS

#### L'OFFRE DE SERVICES DU GROUPE MSA

Outre les services innovants développés dans le cadre de son cœur de métier, la protection sociale agricole, la MSA, moyennant compensations financières, propose ses compétences :

- aux autres opérateurs du service public (infogérance RATP, SNCF, Assedic, Cipav...);
- aux opérateurs de la protection sociale complémentaire maladie et retraite (Agrica, Groupama, Mutualia, Pacifica...);
- aux populations rurales, via un réseau d'associations intervenant dans le prolongement du service public (MSA Services, Laser emploi, Présence Verte...).



## UN ACCÈS AMÉLIORÉ AUX DONNÉES STATISTIQUES

Pour répondre aux demandes récurrentes de mise à disposition de statistiques détaillées et géo-référencées, la direction des études, des répertoires et des statistiques de la CCMSA a souhaité se doter d'un outil interactif permettant de diffuser les données sous forme cartographique. Celui-ci répond à différents besoins : l'appui aux travaux des directions métiers de la caisse centrale (notamment pour des diagnostics territoriaux, pour la gestion des implantations...); la valorisation externe des statistiques produites; l'inscription de la MSA dans l'open data, mouvement de mise à disposition de données numériques – un éventail d'indicateurs sera rendu accessible aux utilisateurs extérieurs, dans le respect des règles du secret statistique.

Disponible en interne à partir de juin 2016, « Géo MSA » sera accessible sur Internet au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017. Le portail proposera un espace de consultation cartographique des données jusqu'au niveau communal, associé à un volet d'exploration des informations pour leur mise en valeur, leur exploitation et leur diffusion.



## Réflexion sur les nouvelles formes d'emploi

Le HCFIPS (Haut conseil du financement de la protection sociale) a été chargé par le Premier ministre, fin 2015, de conduire une « réflexion sur les défis soulevés, pour notre système de protection sociale et son financement, par les évolutions actuelles des nouvelles formes d'emploi et des modalités d'exercice du travail salarié et non salarié ». Auto-entrepreneuriat, économie collaborative, « uberisation », travail détaché... participent des mutations de l'emploi sous l'effet de l'internationalisation et du développement numérique. L'objectif est de dresser un état des lieux des différents statuts, des régimes sociaux et fiscaux associés et de leurs évolutions, et de la couverture des risques sociaux. La MSA apporte sa contribution à ces travaux. Le rapport sera remis au Premier ministre le 15 juin 2016.

## INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : UNE DISTINCTION POUR LA MSA

La direction de la sécurité sociale (DSS) et l'Ucanss ont lancé, en 2015, les prix de l'innovation et du développement durable de la sécurité sociale. En juillet, la CCMSA a reçu le prix de la catégorie « Innovation managériale » pour son projet pilote de coaching d'encadrants de salariés handicapés; cet accompagnement se déroule en trois séances individuelles, d'une durée totale de cinq heures, sous forme de visioconférences entrecoupées d'exercices d'intersession.

En dehors de la CCMSA, tout le réseau s'engage. La MSA Côtes Normandes, par exemple, participe au bilan carbone proposé par l'Ucanss (quatre domaines retenus : utilisation des bâtiments, gestion des déplacements, meilleure exploitation des outils informatiques et réduction du recours à la ressource papier et recyclage). La MSA des Charentes, quant à elle, s'est lancée dans le mécénat de compétences (mise à disposition d'associations, ponctuellement et gracieusement, des compétences de salariés volontaires). ■

 **En savoir plus : le rapport développement durable de la sécurité sociale 2015 peut être consulté sur <http://extranet.ucanss.fr>**



# relations partenariales

Aux côtés des organismes de protection sociale,  
des principaux acteurs des territoires ruraux  
ou des organisations professionnelles agricoles,  
la MSA porte de nombreux projets en lien  
avec ses missions et ses ambitions.

## 70 BOUGIES POUR LA SÉCU

Marisol Touraine a donné, le 5 mai 2015, le coup d'envoi des manifestations du 70<sup>e</sup> anniversaire de la sécurité sociale, pour lesquelles un comité de pilotage, associant la direction de la sécurité sociale, les caisses nationales du régime général, du RSI et de la MSA, l'Ucanss, a été mis en place.

Tout au long de l'année, des rencontres placées sous le signe du partage et de la pédagogie ont été proposées au public pour l'informer sur les valeurs, les enjeux et l'avenir de la sécurité sociale, mais aussi pour la découvrir de l'intérieur. Elles ont été organisées autour de trois grands thèmes : un système qui participe à la vitalité de la société française ; un service public dont les agents maintiennent le lien avec les assurés, les allocataires et les employeurs ; une organisation porteuse d'avenir. Les MSA, avec leurs partenaires, ont ouvert leurs portes aux assurés, afin de faire partager au plus grand nombre le sens de leur mission, ainsi que les valeurs et les principes sur lesquels repose la protection sociale. Apportant un soin particulier à l'information en direction des jeunes générations, la MSA a mis à disposition sur l'espace numérique dédié à l'événement (<http://communication-securite-sociale.fr>), le module « La Sécu c'est quoi ? » qu'elle a développé avec les fédérations nationales de l'enseignement agricole.

## PLUSIEURS ORGANISMES SOUS UN MÊME TOIT

Maintenir les services publics en milieu rural : une demande importante de la population qui peut trouver une réponse avec les Maisons de services au public (MSAP). Ce sont des espaces mutualisés entre plusieurs opérateurs – Pôle emploi, assurance retraite, assurance maladie, caisse d'allocations familiales, MSA... – chargés d'accueillir, d'orienter, d'informer et d'aider les usagers dans leurs relations avec l'administration et les organismes publics.



Labellisés par l'État, ils permettent d'assurer une présence et des services de proximité. L'agent d'accueil est formé par les différents partenaires pour apporter une réponse de premier niveau ; il accompagne aussi les usagers dans leurs démarches, à partir du point d'accès Internet disponible.

Lors du comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015, il a été décidé d'accélérer à la fin 2016, avec un an d'avance par rapport à l'objectif initial, le plan de déploiement de ces structures grâce à un partenariat national avec La Poste ; en zones rurales et de montagne, des bureaux de poste en déficit d'activité accueillent maintenant des MSAP. La MSA a signé une convention le 4 novembre 2015 pour sa participation au projet, sur la base de diagnostics territoriaux locaux, tenant compte de son implantation actuelle de proximité et de la présence d'adhérents du régime agricole.

### FOCUS

#### CINQ TCHATS POUR MIEUX COMPRENDRE LA SÉCU

Pour décoder la Sécu, les internautes ont pu poser leurs questions à des experts de l'interrégime à l'occasion de chats entre juin et décembre 2015, sur cinq thèmes :

- «Retraite : quel âge de départ ? quel montant ?» ;
- « Famille et enfants : quels sont mes droits ? » ;
- « Travailler à la Sécu : quelles opportunités ? quels profils recherchés ? » ;
- « Précarité, handicap, accès aux droits : quel accompagnement des personnes en difficulté ? » ;
- « Carte Vitale : comprendre mes droits ».

## **MOBILISATION CONTRE L'ISOLEMENT DES ÂGÉS**

Deux ans après le lancement de Monalisa (mobilisation nationale contre l'isolement des âgés), les membres fondateurs de l'association et de nombreux organismes – dont la MSA, qui s'est impliquée dès l'origine dans les travaux de réflexion et de concertation – se sont retrouvés, début février 2016, à l'occasion des deuxièmes rencontres autour de l'engagement citoyen de proximité. Aujourd'hui, Monalisa est engagée dans 45 départements et près de 200 équipes citoyennes luttent déjà contre la solitude subie. À l'occasion de cette journée destinée à faire un point de situation, la MSA Sèvres-Vienne est intervenue sur les enjeux de la mobilisation au plan départemental, qui permet de faire du développement social local avec des partenaires d'horizons divers. Les chartes territoriales des solidarités avec les aînés, déployées par la MSA, constituent un outil privilégié de mise en œuvre de son engagement dans la lutte contre l'isolement des personnes âgées. Elles permettent de développer les solidarités et les services auxquels celles-ci ont recours. Proposées aux élus locaux par la MSA sur des territoires ruraux préalablement circonscrits, elles sont conduites en étroite partenariat avec les acteurs et associations qui œuvrent en direction des personnes âgées, et sont cohérentes avec les orientations définies par les agences régionales de santé.

 **En savoir plus :** [www.lebimsa.fr/booster-la-solidarite-avec-les-aines](http://www.lebimsa.fr/booster-la-solidarite-avec-les-aines)  
– [www.monalisa.asso.fr](http://www.monalisa.asso.fr)

## **ACCOMPAGNER LE RETOUR À DOMICILE**

Le programme d'accompagnement du retour à domicile des patients hospitalisés (Prado), développé par l'assurance maladie, vise à privilégier une prise en charge dans le cadre des soins de ville plutôt qu'en établissement de santé, d'adapter et de renforcer le suivi après hospitalisation et de satisfaire une volonté croissante des patients de rentrer au plus tôt à domicile. Ce service prévoit la mise en relation du patient avec les professionnels de santé libéraux qui le prennent en charge lorsqu'il rentre chez lui. D'abord lancé pour les sorties de maternité, il a aussi été pro-

**49**

**chartes des solidarités  
avec les aînés avaient  
été conclues par 28 MSA  
sur 41 départements  
fin 2015.**

posé pour les retours d'hospitalisation après intervention orthopédique et pour ceux de patients insuffisants cardiaques. La MSA Côtes Normandes expérimente le « Prado orthopédie » depuis 2014. À l'appui d'une première évaluation, le dispositif a été étendu aux MSA volontaires en 2015. Avant d'envisager la perspective de généralisation de ce programme à l'ensemble des caisses, et compte tenu des besoins et caractéristiques de la population agricole notamment en milieu rural, la MSA a obtenu qu'une expérimentation sur quelques territoires, pilotée par la CnamTS, mesure l'opportunité d'une prise en charge des frais de transport consécutifs à l'hospitalisation (par exemple pour se rendre en consultation chez les médecins spécialistes). Objectif : prendre en compte le reste à charge pour l'assuré et les cas où son entourage ne peut pas se rendre disponible dans des zones où les professionnels de santé ne se déplacent pas au domicile.

## **METTRE EN ŒUVRE LES ÉVOLUTIONS DE LA SANTÉ/ PRÉVOYANCE COMPLÉMENTAIRE**

La MSA gère les contrats de complémentaire santé et/ou de prévoyance de cinq principaux partenaires nationaux : Agrica, Mutualia, Pacifica, Anips et Humanis. Des activités de gestion pour compte de tiers (GPCD) – affiliation des entreprises et des salariés, émission et recouvrement des cotisations, paiement des prestations, gestion des contentieux et des indus, relations avec les professionnels de santé, maîtrise des risques et suivi statistique – qui s'inscrivent dans la continuité du service de l'assurance maladie obligatoire au profit de 2,5 millions de bénéficiaires. Elle



## Une nouvelle offre agricole

Le 10 décembre 2014, le conseil d'administration d'Agrica a affirmé sa volonté de construire un groupe de protection sociale à vocation agricole en s'appuyant sur la compétence et l'expertise de la MSA, de Groupama et du Crédit agricole.

Cette offre agricole positionne Agrica comme assureur, Groupama et le Crédit agricole comme distributeurs, et la MSA comme gestionnaire pour compte des contrats souscrits (réception des adhésions des entreprises de la part d'Agrica, affiliation des ouvriers et ayants droit, recouvrement des cotisations et paiement des prestations santé – à l'exception de celles de Groupama – et prévoyance). Soit la conjugaison de savoir-faire pour répondre aux appels d'offres lancés par les partenaires sociaux et conquérir le marché des entreprises agricoles. C'est ainsi qu'en 2015, Agrica a été retenu comme seul organisme recommandé pour l'accord national de la production agricole, et référencé pour la gestion de l'accord national des coopératives agricoles. Aussi la MSA assure-t-elle l'intégration de l'adhésion des entreprises et les nécessaires bascules de contrats des salariés, en veillant à la non rupture de leurs droits.

gère également le tiers payant, les devis et prises en charge optiques et dentaires (plus de 500 000/an), les demandes de prise en charge de frais hospitaliers, la réalisation et l'édition des cartes complémentaires (près de 600 000/an).

Le secteur est marqué en 2015 par des évolutions réglementaires importantes, le rendant plus concurrentiel : fin des clauses de désignation impliquant le retour à un libre choix de chaque entreprise de son organisme assureur, instauration d'une obligation pour toutes les entreprises de souscrire une complémentaire santé pour l'ensemble de leurs salariés au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2016, obligation pour les employeurs de prendre en charge la moitié de la cotisation

### MOT-CLÉ

**GIDEO**  
C'est le nom (gestion informatique des demandes des organismes) du nouvel outil de transmission et de suivi des bons de commande des partenaires auprès des caisses de MSA; démarrage en octobre 2015 avec Agrica (Mutualia prochainement).

dans le cadre du contrat collectif complémentaire, mise en place d'un panier de soins minimum, réforme des contrats responsables, portabilité des droits des salariés bénéficiant du régime d'assurance chômage, suppression de l'ancienneté pour l'affiliation à la complémentaire santé des salariés en contrat de courte durée et mise en place du versement santé... Autant de mutations pour lesquelles la MSA adapte ses outils et optimise son organisation.

### FOCUS

#### LES ACCORDS DE LA PRODUCTION AGRICOLE RENÉGOCIÉS

Depuis l'accord national du 10 juin 2008, les 450 000 salariés de la production agricole (120 000 entreprises concernées) sont couverts par un régime de prévoyance et santé. Une couverture qui évolue fortement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, suite à la conclusion, le 15 septembre 2015, d'un avenant qui met en conformité le régime agricole avec les dernières obligations légales – des négociations sur les accords locaux auront lieu en 2016.

# 6

**caisses de MSA référentes APA « accords de la production agricole »** (Alpes du Nord, Alsace, Dordogne, Lot et Garonne, Languedoc, Mayenne-Orne-Sarthe et Picardie) pour accompagner au mieux les CMSA dans la mise en place et la gestion de ces derniers ainsi que de l'offre agricole.

## DES CONTACTS ABOUTIS AVEC LA CIPAV

La MSA prend en charge, pour le compte du Groupe Berri, des opérations de traitement et d'encaissement des chèques, d'indexation du courrier et d'éditique (impressions, mises sous pli et envois postaux) afin d'en optimiser la gestion. Une délégation de trois ans renouvelables sur l'ensemble des activités autofinancées qui couvre également, en 2015, la prise en charge des appels téléphoniques et de l'accueil physique des adhérents de la caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse.



Imaginer, élaborer et offrir, ensemble, des services de proximité et de qualité aux populations rurales, améliorant ainsi leurs conditions de vie.

## UNE BOÎTE À IDÉES AVEC LA POSTE

Gérard Pelhâte, ex-président de la MSA, et Philippe Wahl, président directeur général du groupe La Poste, ont signé, le 26 février 2015 au salon de l'agriculture, une convention de partenariat, en présence de Marie-Caroline Bonnet-Galzi, commissaire générale à l'égalité des territoires. Un acte qui scelle la collaboration de deux grands réseaux ancrés sur le terrain – les derniers présents dans le rural profond – et bien décidés à écrire une nouvelle page dans le prolongement de leurs missions de service public. À la lettre, il s'agit d'imaginer, d'élaborer et d'offrir ensemble des services de proximité et de qualité aux populations rurales, améliorant ainsi leurs conditions de vie. Un message de soutien plus particulièrement adressé à l'attention des personnes âgées ou isolées géographiquement. Cette ambition commune se concrétise par l'expérimentation locale de solutions particulièrement recommandées pour répondre aux besoins spécifiques liés à l'éloignement des centres villes et au sous-équipement des campagnes : portage de médicaments, maintien et développement du lien social, prévention santé... ■

### FOCUS

#### DEUX DYNAMIQUES DE RÉSEAU EN MARCHÉ

**Depuis le 30 novembre 2015, au Puy-en-Velay, huit téléconseillers de la MSA Auvergne sont opérationnels pour prendre en ligne les clients de la Cipav. Formés par ses soins aux législations des prestations et des cotisations, ils ont rapidement atteint le niveau de polyvalence et de réactivité souhaité. Des taux de décrochés performants qu'obtient à son tour la deuxième plateforme inaugurée le 14 mars 2016 en MSA Grand Sud, sur le site de Carcassonne.**

**À Lille, Lyon et Marseille, trois accueils sont ouverts dans des espaces mis à disposition des agents de la Cipav et de leur clientèle par les MSA Nord-Pas de Calais, Ain-Rhône et Provence Azur. De nouveaux espaces de rencontres devraient voir le jour sur d'autres circonscriptions.**

**Une implication forte des caisses puisque, du côté de la démarche d'innovation initiée avec La Poste, la MSA Grand Sud participe également, avec la MSA Alpes Vaucluse, aux premiers pas du portage de médicaments sur les cantons les plus reculés selon un schéma original associant plusieurs acteurs (La Poste, assurés agricoles, pharmaciens et MSA). Un test grandeur nature du modèle de service est lancé mi-juin 2016 et fera l'objet d'une évaluation au bout d'un an : adhésion des pharmacies, circuits de livraison et de facturation, pilotage du dispositif...**

**Création et réalisation**

Céline Marie-Zaïm

**Conception éditoriale et rédaction**

Gildas Bellet, Christophe Gatschiné

**Coordination**

Emmanuelle Pabolleta, Christophe Gatschiné

**Crédits photographiques**

Franck Beloncle/CCMSA Image

Imprimé sur du papier 100 % recyclé

**MSA caisse centrale**  
Les Mercuriales  
40, rue Jean Jaurès  
93547 Bagnolet cedex  
Tél. : 01 41 63 77 77  
[www.msa.fr](http://www.msa.fr)



L'essentiel & plus encore